

FAIRE LE PAYSAGE, RÊVER LES CADRES DE VIE

Démarche-type de cocréation à l'intention
du milieu municipal

Sylvain Paquette
Philippe Poullaouec-Gonidec
Charles Bergeron

Université 
de Montréal


chaire en paysage et environnement

Comment citer ce document :

PAQUETTE, S., POULLAOUËC-GONIDEC, P. et BERGERON, C. (2024). *Faire le paysage, rêver les cadres de vie. Démarche-type de cocréation à l'intention du milieu municipal*. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Montréal. 52 pages.

Cet ouvrage est couvert par la licence Creative Commons suivante :

CC BY-NC-ND 4.0 CODE JURIDIQUE

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



ISBN : 978-2-9822506-0-4 (version imprimée)

ISBN : 978-2-9822506-1-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2^e trimestre 2024

© 2024, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

<https://www.paysage.openum.ca/>

ÉQUIPE

Auteurs

Sylvain Paquette, titulaire de la Chaire en paysage et environnement et professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage (Faculté de l'aménagement) de l'Université de Montréal

Philippe Poullaouec-Gonidec, professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage (Faculté de l'aménagement) et chercheur associé à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

Charles Bergeron, conseiller en recherche à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

Collaboration à titre de professionnel.le de recherche

Estelle Benoît

Patrick Marmen

Mise en page et illustrations

Emma Coubès, auxiliaire de recherche

FAIRE LE PAYSAGE, RÊVER LES CADRES DE VIE

Démarche-type de cocréation à l'intention
du milieu municipal

Avec la participation financière de:

Québec 



Saint-Constant



MRC DE ROUSSILLON



OBSERVATOIRE
IVANHOÉ CAMBRIDGE
DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET IMMOBILIER

REMERCIEMENTS

La démarche de recherche-action et d'accompagnement à l'origine de ce document n'aurait pu se concrétiser sans la contribution remarquable des partenaires impliqués. À cet égard, la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) tient à souligner l'engagement significatif de M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant, et de l'ensemble des membres du Conseil municipal, des responsables de services et des professionnels municipaux. Nous exprimons également notre gratitude envers les représentants de la MRC de Roussillon pour leur importante implication dans ce partenariat. De plus, certains d'entre vous avez siégé sur le comité de suivi de la démarche; merci à celles et ceux qui ont accepté de se prêter à cet exercice, qui a grandement facilité la réussite de notre collaboration.

Nous voulons également adresser nos chaleureux remerciements aux citoyennes et citoyens de Saint-Constant, dont la participation, absolument essentielle au projet, a répondu à toutes nos attentes, tant en termes de représentativité que de qualité des apports.

Cette démarche n'aurait pas été possible sans l'appui et le soutien de nos partenaires financiers. À ce chapitre, la CPEUM exprime toute sa reconnaissance au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (anciennement le ministère de l'Économie et de l'Innovation) et à la Ville de Saint-Constant, pour le soutien financier octroyé dans le cadre de l'appel de projets en innovation sociale – volet 2 / Partenariats entre établissements et milieux preneurs. Nous remercions tout aussi chaleureusement le réseau interuniversitaire en études urbaines et spatiales Villes Régions Monde (VRM), de même que l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier, pour le soutien financier octroyé dans le cadre plus spécifique de l'élaboration du présent guide.

Enfin, les auteurs désirent exprimer leur gratitude aux étudiantes et étudiants, de même qu'aux professionnels et professionnelles de recherche, qui se sont impliqués dans le projet, que ce soit dans la réalisation de la démarche elle-même ou dans la production du présent document. Merci aux auxiliaires de recherche (Michel Dumont, Amélie Fortin, Caroline Johnson, Liana Newton, Iona Sobral) et aux conseillers de recherche (Emmanuel Beaudry-Marchand, Estelle Benoit, Patrick Marmen, Apolline Sénéchal) pour leurs contributions respectives.

MOTS DES PARTENAIRES



Jean-Claude Boyer
Maire de la Ville de Saint-Constant

Chères lectrices, chers lecteurs,

En 2019, la Ville de Saint-Constant a participé avec intérêt aux travaux effectués par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal en collaboration avec la MRC de Roussillon. Cette démarche collaborative, qui a pris appui sur divers moments de consultation des résidents et des professionnels de notre ville, nous a permis d'acquérir de nouvelles connaissances et de sortir des sentiers battus. Des idées innovantes et une vision claire pour la préparation d'outils pour une gestion harmonieuse des paysages urbains de la municipalité en sont ressortis.

À titre d'exemples, les propositions d'aménagement dégagées pour les pôles de mixité et de densification nous ont aidés à répondre de manière inédite et intéressante aux exigences de densification du PMAD. De plus, les aspirations collectives documentées auprès des Constantins ont pavé la voie à l'adoption de notre premier Plan directeur de développement durable 2021-2030 (P3D) en mars 2021.

En somme, le projet participatif, collaboratif et prospectif déployé sur notre territoire nous a permis d'obtenir des solutions concrètes en réponse aux demandes des citoyens, qui recherchent davantage qu'une simple ville où résider, mais bien un milieu dans lequel il fait bon vivre et où l'aménagement du territoire, le patrimoine bâti et la beauté des paysages occupent une place importante.

Je ne doute pas que ces préoccupations soient partagées par de nombreuses collectivités au Québec. C'est pourquoi je suis très fier que la méthode mise à l'épreuve sur notre territoire et auprès de nos gens soit rapportée dans le présent guide. Espérons que l'expérience de Saint-Constant saura rayonner et inspirer la mise en œuvre de démarches semblables dans d'autres municipalités du Québec.



Christian Ouellette
Préfet de la MRC de Roussillon et maire de Delson

Chères lectrices, chers lecteurs,

La contribution de la MRC de Roussillon à ce guide fut un réel plaisir pour l'ensemble de notre administration. Cette démarche menée entre 2019 et 2021 a suscité une collaboration et un engagement commun envers l'amélioration de notre cadre de vie à tous.

Ce guide regroupe les enseignements tirés de cette expérience pionnière menée à Saint-Constant et il revêt une importance capitale. Il représente bien plus qu'un simple document : il incarne le fruit de notre travail collectif, et reflète les réussites et les leçons apprises au cours de cette aventure passionnante. Il offre une opportunité unique de faire rayonner notre expertise en aménagement du territoire.

Cette collaboration aura été pour nous l'occasion de faire valoir notre engagement en faveur d'une planification territoriale respectueuse des enjeux sociaux et environnementaux actuels. Il offre une vision pragmatique et inspirante pour relever les défis de densification urbaine, de mobilité active, de préservation des milieux naturels et de développement agricole multifonctionnel.

Je suis très fier de cette collaboration fructueuse, et je remercie toutes les personnes qui y ont contribué de près ou de loin. C'est grâce à leur dévouement et leur vision partagée que nous avons pu réaliser des progrès significatifs dans la construction d'un avenir meilleur pour notre région.

Ensemble, continuons d'œuvrer avec détermination et passion pour faire de notre territoire un modèle d'excellence en matière de planification territoriale, où le respect des paysages, de l'environnement et des aspirations citoyennes demeure au cœur de nos préoccupations.





INTRODUCTION

Rappel du contexte

La Ville de Saint-Constant, en Montérégie, compose depuis déjà plusieurs années avec une forte croissance démographique. En plus d'assurer la cohérence des projets de développement urbain engagés pour répondre à cette tendance, la municipalité est soucieuse d'évaluer les retombées de ses interventions sur ses paysages. C'est dans ce contexte qu'est intervenue la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM).

En effet, des chercheurs et des étudiants affiliés à la CPEUM ont mené entre 2019 et 2021 un projet de recherche-action inédit intitulé *Cocréation des paysages urbains de la Ville de Saint-Constant: un modèle stratégique innovant pour la MRC du Roussillon*. Celui-ci consistait à développer et à mettre à l'épreuve des outils et des approches de planification territoriale novateurs, conçus pour capter les valorisations sociales et culturelles des paysages. Plus concrètement, le cœur du mandat consistait à concevoir et animer une démarche de coconstruction d'une vision stratégique d'aménagement du territoire municipal alimentée par une attention particulière portée aux paysages de Saint-Constant.

Notre équipe a tiré de cette expérience fructueuse de précieux enseignements, dont elle souhaite faire profiter les professionnels et les organismes de la société civile interpellés par le devenir des paysages québécois. Ainsi, nous ne nous contenterons pas de rapporter ici les principaux jalons du processus d'accompagnement de la Ville de Saint-Constant, mais exposerons également la «démarche-type» que cette expérience d'accompagnement nous a inspirée. S'agissant d'une méthode potentiellement transférable et adaptable dans une multitude de milieux, de localités et de régions, nous espérons que le présent guide saura inspirer les acteurs municipaux et régionaux concernés par l'aménagement durable des territoires, la résilience des paysages et des milieux de vie, et la conservation ou la mise en valeur des patrimoines. Plus largement, ce guide s'adresse à l'ensemble des publics intéressés par l'aménagement et le design urbains soucieux de la protection, la mise en valeur et le développement des paysages et des cadres de vie.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble essentiel de fournir au lectorat certaines clés de compréhension des notions qui seront abordées plus loin. Ainsi, nous prendrons d'abord le temps de présenter la CPEUM et son expertise. Nous détaillerons ensuite comment notre équipe conçoit et aborde le paysage; ce sera notamment l'occasion de définir ce que nous entendons par «valorisations collectives des paysages». En troisième lieu, pour bien cadrer l'objectif principal de ce document, nous détaillerons ce que nous entendons par «coconstruire une vision stratégique d'aménagement fondée sur les paysages». Enfin, juste avant d'entrer dans le rapport d'expérience et dans la démarche-type, nous apporterons certaines précisions sur la manière de lire cette section, pour en préciser la portée et les limites.



Qui est la CPEUM?

Depuis ses origines, en 1996, la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) est une unité de recherche dont les travaux et les activités convergent vers ces finalités : améliorer la qualité du cadre de vie et mettre en valeur l'identité des espaces urbains et ruraux du Québec. Ses quatre principaux domaines d'action sont le développement de connaissances de pointe sur les paysages et les enjeux qu'ils soulèvent en matière d'aménagement; l'accompagnement des parties prenantes de la planification, de l'aménagement et de la gestion des territoires et des paysages; l'enseignement et la formation d'une relève professionnelle sensible à la perspective paysagère; et la valorisation des résultats de la recherche.



Au moment de réaliser leur projet de recherche-action avec la Ville de Saint-Constant et la MRC de Roussillon, les chercheurs affiliés à la CPEUM n'étaient pas à leurs premières armes en matière d'accompagnement d'administrations publiques concernées par le devenir des territoires périurbains. Déjà en 1995, le professeur Philippe Poullaouec-Gonidec, qui allait fonder la CPEUM l'année suivante, réalisait un partenariat avec la municipalité de Verchères, sur la Rive-Sud de Montréal (Poullaouec-Gonidec, 1995).

Par la suite, diverses recherches et expérimentations de projets de paysage ont été menées sous l'égide de la CPEUM, à commencer par un travail sur les valorisations des paysages métropolitains et périphériques de Montréal réalisé en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (Poullaouec-Gonidec et coll., 2005). En 2007, cinq entités municipales de l'agglomération de Longueuil (Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert) se sont prêtées à un exercice d'idéation mené par la CPEUM sur l'aménagement durable des territoires périurbains. En 2011, deux chercheurs affiliés à la CPEUM ont publié l'ouvrage *Montréal en paysages*, fruit d'un mandat avec la Conférence régionale des élus de Montréal (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2011). Cette même année, la CPEUM et la Chaire UNESCO en paysage urbain de l'Université de Montréal (CUPUM) se sont associées au ministère des Transports du Québec et à la Ville de Montréal, ainsi qu'à une vingtaine d'acteurs de l'aménagement du territoire métropolitain, dans le cadre du concours international d'idées *YUL/MTL Paysages en mouvement* (Poullaouec-Gonidec et coll., 2015). Ce concours visait à dégager des visions d'aménagement stratégiques pour le parcours d'entrée de ville entre l'aéroport international Montréal-Trudeau et le centre-ville de Montréal, le long du corridor de l'autoroute 20. Enfin, un projet de recherche-action mené en 2017 en collaboration avec la Ville de Mercier, a permis de tester la complémentarité des approches participatives, de l'analyse par séquence visuelle et du recours aux figures paysagères archétypales pour aider la collectivité à donner du sens et une cohérence territoriale à divers projets de densification résidentielle et de développement économique à la jonction des espaces habités et cultivés (Paquette et coll., 2020).

L'ensemble de ces expériences, et d'autres encore, ont fourni à l'équipe constituée pour mener le projet avec la Ville de Saint-Constant, le bagage et le recul nécessaires pour concevoir un cadre de recherche-action porteur, fondé sur une approche socioculturelle des paysages et sur la prise en compte des valorisations collectives des paysages.

Les abords des bassins de rétention sont des lieux appréciés des résidents de Saint-Constant. | Crédit photo : Philippe Poullaouec-Gonidec (2021)

Le paysage et les valorisations collectives

L'approche mise de l'avant à la CPEUM est d'abord socioculturelle. Le paysage y est défini comme une appréciation du territoire, par un individu ou une collectivité. Les subjectivités en jeu dans l'appréciation d'un même paysage renvoient à une variété d'expériences, de valeurs, de sensibilités et d'aspirations, elles-mêmes arrimées à divers caractères particuliers d'un lieu: caractères architecturaux, écologiques, historiques, etc.

Qu'on soit résident.e ou touriste, propriétaire ou locataire, piéton ou automobiliste, friand.e de nature ou de culture, élu.e ou « simple citoyen.ne », chacun d'entre nous habite, valorise, préserve ou transforme certains éléments de son environnement. Nos actions, nos choix et nos paroles traduisent une perspective unique sur notre milieu de vie, les milieux environnants, et les paysages qu'ils composent.

Le terme paysage, de ce point de vue, ne sert pas à désigner que les emblèmes consacrés, les paysages d'intérêt esthétique ou patrimonial, mais il englobe également les cadres de vie du quotidien et les paysages ordinaires. De plus, la définition portée à la CPEUM insiste sur le caractère dynamique, évolutif, des paysages, qu'on a trop souvent tendance à considérer comme figés dans le temps. La CPEUM aborde les paysages comme des réalités changeantes, forgées au confluent des intérêts et des sensibilités d'une multiplicité d'acteurs. Cette approche, qui fut enchâssée dans un guide de gestion des paysages publié en 2008 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (Paquette et coll., 2008), s'accorde à la définition des paysages promue notamment par la Convention européenne du paysage.¹

Passer de perspectives partielles et multiples à une vision intégrée

Pour élaborer une vision stratégique d'aménagement fondée sur les valorisations collectives des paysages, nous avons besoin de réunir et de mettre en relation certains éléments. Plus spécifiquement, il nous faut connaître: les enjeux territoriaux et de paysage; les opportunités de préservation, de valorisation et de transformation perçues; de même que les valeurs et les aspirations de la ou des communautés concernées.

Il est possible que des données concernant ces thématiques soient accessibles par l'analyse de corpus documentaires se rapportant aux territoires visés. Toutefois, même lorsqu'elles font état d'une diversité de préoccupations et d'aspirations (économiques, sociales, environnementales, culturelles ou autres), de telles données restent fragmentaires et partielles, puisqu'elles sont le reflet des perspectives portées par les auteurs des documents consultés. Ainsi, il est courant et même recommandé de démarrer un projet d'analyse des valorisations paysagères en se basant sur les points de vue des principaux acteurs municipaux, incarnés dans la documentation accessible, pour ensuite y adjoindre les perspectives des citoyennes et citoyens, des organisations de la société civile et des acteurs économiques, entre autres.

Il apparaît donc pertinent de privilégier une stratégie qui consiste à « construire ensemble » la vision stratégique d'aménagement. Concrètement, et pour le dire simplement, il s'agit de consulter et de réunir une diversité d'acteurs, chacun porteur d'un rapport unique aux paysages et aux territoires visés, afin d'élaborer le corpus de connaissances nécessaires: les « ingrédients » de la vision. Dans ce type de démarche, le rôle de l'équipe de professionnels mandatée consistera d'abord à concevoir et à animer un processus apte à révéler et à mettre en dialogue différentes perspectives sur les enjeux, les opportunités, les aspirations et les valeurs se rapportant aux territoires et aux paysages. Il s'agira également d'opérer des synthèses, pour graduellement faire apparaître des directions communes et une vision intégrée, là où il y avait des mises en opposition et des visions fragmentaires.

1. « [...] une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. » (Conseil de l'Europe, 2000, p. 2)

Cette manière de faire s'inscrit dans l'esprit des pratiques en innovation sociale², tout autant que dans la mouvance d'autres expérimentations ou laboratoires d'innovation dans le domaine de la planification urbaine qui proposent des modes d'expérimentation hybrides, à l'interface des administrations locales et du public. Ces approches pluridisciplinaires et cocreatives, intègrent une grande diversité de parties prenantes et laissent une plus grande part à l'expérimentation pour développer de nouvelles approches et des modèles innovants de gouvernance territoriale (Scholl et Kemp, 2016). Définissant le paysage comme un concept de qualification sociale et culturelle du territoire, l'originalité de l'actuelle posture en innovation sociale réside notamment dans la capacité des perspectives d'aménagement du territoire à traduire les préoccupations et les aspirations exprimées par les citoyennes et citoyens ainsi que les acteurs clés du développement urbain ou régional envers le devenir souhaitable des paysages et des cadres de vie. Les démarches collaboratives illustrées dans le présent guide permettent ainsi de poser les assises nécessaires au développement des outils de connaissance, de concertation et d'intervention sur les territoires porteurs de valeurs paysagères.

Par conséquent, les démarches de cette nature ne s'assimilent pas uniquement à un travail de type « expert », mais visent l'implication d'une diversité de parties prenantes tout au long du processus de projet. Cela dit, les personnes expertes du paysage veilleront en outre à éviter l'écueil de ce qu'on pourrait qualifier « d'aménagement par sondage ». En effet, « coconstruire » ne signifie pas qu'il faille se contenter de révéler, par d'habiles techniques d'animation, les compromis d'aménagement minimalement satisfaisants pour toutes les parties. Certes, les participantes et les participants contribueront à préciser les ingrédients de la vision, mais l'équipe mandatée apportera à la démarche la valeur ajoutée de son savoir-faire : tirer le meilleur des aspirations collectives, tout en tenant compte du complexe enchevêtrement d'opportunités et de contraintes qui singularise chaque territoire.

Les expertises convoquées par une approche de coconstruction

Les milieux municipaux intéressés à s'inspirer de ce guide se demanderont peut-être à quelle(s) ressource(s) confier la conception et l'animation d'un processus semblable, pour en tirer les meilleurs résultats possibles : ressources internes ou externes ; professionnels de l'architecture du paysage, de l'aménagement, de l'urbanisme ou de l'innovation sociale ? Plusieurs scénarios sont envisageables. Obtenir des résultats pertinents et porteurs dépend surtout, à notre avis, de la capacité des municipalités à s'appuyer sur une équipe réunissant les expertises suivantes.

Des connaissances et des compétences permettant d'appréhender, d'analyser et de comprendre les territoires :

Nous faisons ici référence aux connaissances conceptuelles et aux compétences méthodologiques nécessaires pour lire les territoires, révéler les dynamiques physico-spatiales qui les façonnent, ainsi que les divers enjeux que ces transformations soulèvent en matière de protection, de mise en valeur et d'aménagement des paysages.

Des compétences en « médiation paysagère » : Dans notre jargon, la « médiation paysagère » renvoie à la concertation des parties prenantes du devenir des territoires et des paysages, pour : les amener à dialoguer, échanger leurs perspectives respectives ; développer une compréhension commune des enjeux et atouts à considérer ; et canaliser les savoirs experts et expérimentiels dans des processus générateurs d'idées et révélateurs de valeurs partagées.

Une expertise en conception de paysage : Savoir développer des solutions d'aménagement multiscalaires, adaptées à un contexte récepteur multidimensionnel, c'est : savoir relier l'échelle de la rue et des cadres de vie à celle des grands paysages ; savoir mettre en relation et mettre en valeur les atouts d'un territoire, pour déployer des orientations d'aménagement multifonctionnelles, aptes à répondre à plusieurs enjeux tout en incarnant les aspirations collectives ; savoir imaginer, dessiner, laisser libre cours à sa créativité, tout en tenant compte des paramètres urbanistiques, légaux et autres.

Dans le cas du projet réalisé à Saint-Constant, l'équipe mise en place était composée de la manière suivante :

- un chercheur principal ;
- un co-chercheur ;
- un professionnel de recherche ;
- six auxiliaires de recherche (quatre personnes étudiantes en architecture de paysage et deux en architecture).

2. Selon le Réseau québécois en innovation sociale, cette notion se définit comme « [u]ne nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant. » (www.rqis.org/innovation-sociale/).

L'utilité de cette approche

Documenter la variété des expériences subjectives et des sensibilités en jeu par rapport à un territoire donné répond d'abord à un besoin de connaissances stratégiques du point de vue de l'aménagement durable des territoires et de la qualité des milieux de vie. Cela apparaît en effet comme un moyen privilégié d'enrichir le diagnostic territorial, l'inventaire des caractères paysagers d'intérêt (caractères architecturaux, naturels, identitaires, etc.) et l'analyse des enjeux, des atouts et des potentiels de transformation d'un territoire donné.

Ce type de démarche permet également de révéler une multiplicité d'aspirations collectives rattachées au paysage, ainsi que les valeurs communes sous-jacentes, qui peuvent potentiellement aider à réconcilier des points de vue d'apparence contradictoire. Cela facilite la construction d'une vision partagée du bien commun et peut favoriser, le cas échéant, l'acceptabilité sociale des projets qui s'y conforment, sans que cette dernière condition ne devienne une fin en soi (Davodeau et coll., 2023).

Soulignons également que ce type d'approche fait écho à l'esprit et aux orientations d'un certain nombre d'innovations publiques récentes, notamment la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* qui fut adoptée en 2023 par le gouvernement du Québec à la suite d'ambitieux travaux de consultation publique, de même que l'adoption prochaine (2024) de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Le paysage, notamment dans ses dimensions vécues, transparait dans l'ensemble de ces outils de gouvernance des territoires.

De plus, il est important de souligner la portée didactique de ce guide puisqu'il vise à transmettre et valoriser un savoir opératoire et partageable entre tous, et à renforcer les capacités des pouvoirs locaux et régionaux envers la gestion de leur territoire. En ce sens, il fait directement écho à la mise en œuvre de certaines stratégies internationales concernant les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, notamment celles qui misent sur les principes de solidarité, de médiation, de dialogue et de responsabilité pour faire face aux grands enjeux de nos sociétés. Ainsi, une approche comme celle mise de l'avant dans le présent document peut contribuer à inspirer et à soutenir les milieux municipaux et régionaux qui sont intéressés à engager des initiatives innovantes de préservation, de mise en valeur et de développement de leurs paysages et ainsi, potentiellement, rejoindre le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes.





Trois rivières parcourent le territoire municipal de Saint-constant: la rivière à la Tortue à la limite est; la rivière Saint-Pierre, qui longe approximativement la rue du même nom; ainsi que la rivière Saint-Régis, qui traverse le territoire selon une diagonale nord-est sud-ouest. | Crédit photo: Philippe Poullaouec-Gonidec (2021)

1 S'ANCRER

Faire une première récolte d'éléments de vision par l'analyse documentaire

page 17

2 APPROFONDIR

Consulter une diversité de parties prenantes pour dégager une vue d'ensemble

page 21

3 SYNTHÉTISER

Concerter les parties prenantes pour cheminer vers une vision intégrée et fédératrice

page 29

Comment lire ce guide ?

La section qui suit, intitulée *Démarche-type et rapport d'expérience*, présente côte à côte la démarche-type que nous suggérons de mettre en œuvre et la façon dont celle-ci s'est incarnée, dans les faits, dans le cadre de la collaboration avec la Ville de Saint-Constant.

Ainsi, pour chacune des cinq étapes de la démarche-type, le lectorat pourra retrouver :

- une présentation générale de cette étape;
- un rapport succinct de la mise en œuvre de cette étape dans le cas de la collaboration montérégienne (les pages correspondant à cette partie sont marquées par un cadre coloré).

Il importe de souligner que la démarche-type proposée n'est linéaire qu'en apparence. Il s'agit d'une représentation simplifiée de la réalité qui, elle, comporte habituellement son lot de boucles itératives et de superpositions d'étapes. Nous avons néanmoins opté pour cette représentation séquentielle pour, premièrement, mieux montrer la progression logique d'un projet de ce type, c'est-à-dire le processus de «mûrissement» d'une vision intégrée à partir de données éparses et de perspectives multiples et partielles. Deuxièmement, cette approche semble moins rébarbative, surtout pour les néophytes, et plus didactique qu'un exposé hyper-détaillé de la chronologie réelle des événements. De toute façon, un tel récit aurait faussement amplifié la complexité apparente de cette démarche, car la pandémie de COVID-19, qui a frappé en cours de projet, a forcé plus d'une fois à rajuster les échéanciers et les stratégies.

4 IMAGINER

Allier prospective et création pour donner corps à une vision unifiée

page 35

5 TRADUIRE

Transposer la vision en orientations, principes et esquisses finales

page 45

De plus, nous espérons que les lecteurs et lectrices conserveront à l'esprit l'idée que la démarche-type exposée ici n'est pas applicable, telle quelle, en tout lieu. Il s'agit d'une base, qui mériterait d'être adaptée en fonction des contextes et des ressources disponibles. Par exemple, la démarche mise de l'avant fait intervenir l'expertise de professionnels de l'architecture du paysage. Les municipalités qui ne disposent pas, à l'interne, de ressources humaines détenant ces qualifications pourront tout de même prendre connaissance de la démarche, soupeser leurs options, et juger de l'intérêt de collaborer avec des ressources externes pour mettre en branle une initiative de ce genre. De même, les municipalités dont les ressources financières sont trop limitées pour confier un mandat à une firme ou à un organisme doté de l'expertise nécessaire, pourra tout de même puiser dans ce document

une meilleure connaissance de la valeur ajoutée d'une vision stratégique d'aménagement qui tient compte des valorisations des paysages, de même que des données à rassembler et des méthodes à mettre en œuvre pour la construire.

Ces mises au point étant faites, nous espérons que les pages suivantes sauront alimenter vos réflexions et vos ambitions en matière de protection, de mise en valeur et de développement des paysages de votre localité ou de votre région.





DÉMARCHE-TYPE
ET RAPPORT
D'EXPÉRIENCE



1 S'ANCRER

Faire une première récolte d'éléments de vision par l'analyse documentaire

Avant même d'aller à la rencontre des parties prenantes de la démarche, l'équipe experte mandatée a tout intérêt à prendre connaissance de la documentation existante se rapportant au territoire à l'étude, pour en dégager des éléments de vision : enjeux, opportunités, valorisations et aspirations.

L'objectif consiste à :

- **faire une première récolte d'éléments de vision**, même partielle, pour se doter d'une base de discussion pour la suite ;
- **se préparer à rencontrer les parties prenantes** en se familiarisant avec le regard qu'ils posent sur leurs paysages, territoires et milieux de vie.

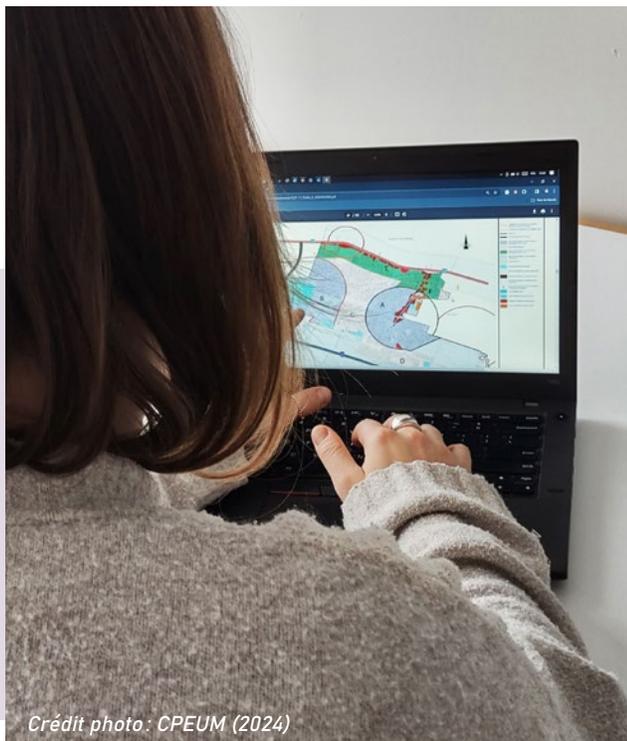
Quelle documentation consulter ?

La documentation à laquelle nous faisons référence pour cette première étape est typiquement constituée de documents produits par les municipalités, les régions ou des firmes externes. Les incontournables sont :

- le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme (et leurs annexes);
- le plan de développement de la zone agricole (en milieu périurbain et rural);
- les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) (pour accéder à des données utiles relatives au patrimoine, entre autres choses);
- les plans de développement durable et les plans régionaux des milieux humides et hydriques (pour les données relatives à l'environnement).

Il est possible que des études de caractérisation physico-spatiale ou architecturale, des atlas régionaux des paysages ou des travaux scientifiques aient été produits au sujet du territoire à l'étude. Il pourrait s'agir, par exemple, d'analyses de l'évolution de l'utilisation des terres, d'analyses des valeurs identitaires que la population concernée entretient vis-à-vis le territoire qu'elle habite, etc. De tels documents, lorsqu'ils existent, peuvent compléter l'analyse de la documentation municipale ou régionale officielle, et aider l'équipe d'experts à approfondir ou à mettre en contexte son analyse des éléments de vision dégagés des documents précédents.

Tout dépendant des moyens, des ressources humaines et du temps à sa disposition, cette équipe peut également éplucher les journaux ou les pages de réseaux sociaux se rapportant au territoire à l'étude.



Crédit photo: CPEUM (2024)

Que cherche-t-on à documenter ?

Il s'agit de mettre en relief les éléments de vision paysagère explicites ou implicites qu'on peut y trouver :

Les enjeux de paysage, par exemple :

- détérioration du cadre bâti, du paysage naturel ou des qualités esthétiques du paysage;
- iniquité d'accès ou appropriations conflictuelles de certaines composantes paysagères;
- tensions perçues entre intentions de conservation et de développement.

Les valorisations paysagères, par exemple :

- les mentions de lieux qui mériteraient d'être préservés, selon divers groupes d'acteurs;
- les lieux porteurs d'expériences particulières, de rapports notables au paysage;
- les aménagements, pratiques ou mesures qui ont été mis en place pour capter ou rehausser les valeurs associées à divers lieux.

Les opportunités, par exemple :

- les portions de territoire ou les composantes paysagères identifiées comme ayant un potentiel d'aménagement, de requalification ou de mise en valeur.

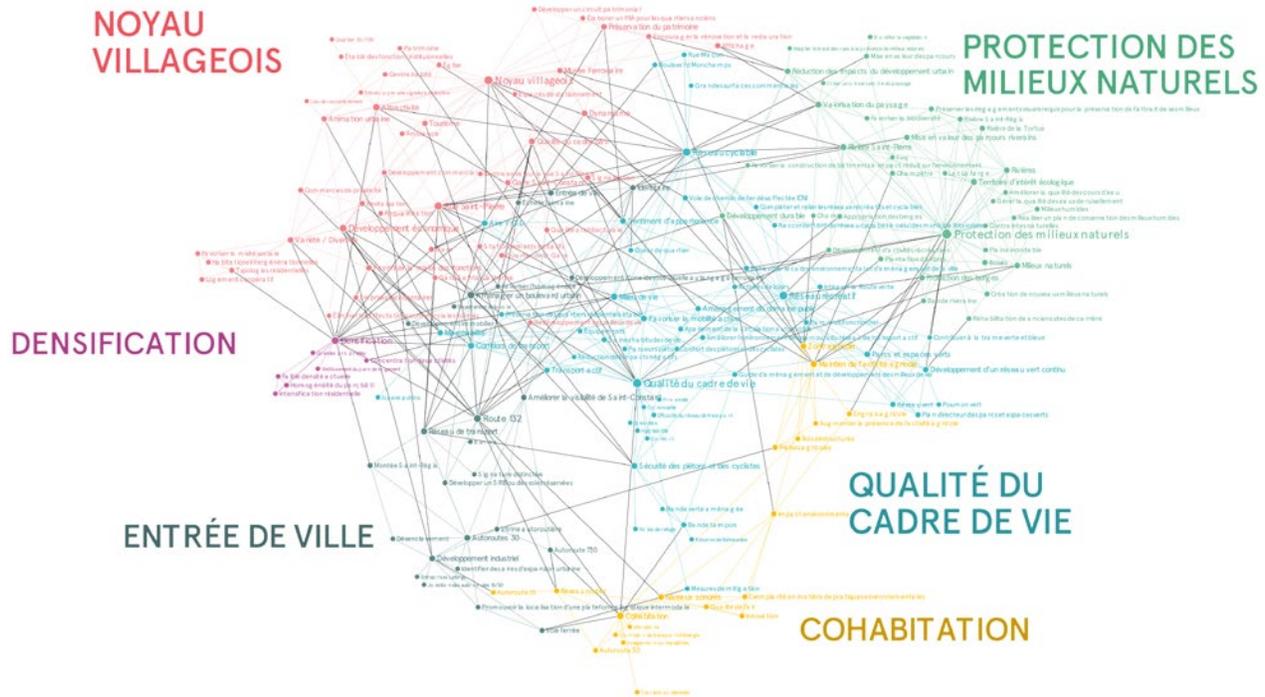
Les aspirations de divers acteurs ou groupes d'acteurs, par exemple :

- les souhaits, désirs ou attentes quant aux transformations du milieu de vie;
- les mentions d'actions prioritaires ou à prioriser.

Il est important de garder en tête que l'information ainsi recueillie est l'expression...

- d'une vision fragmentaire, en ce sens qu'elle ne traduit que l'appréciation d'un nombre réduit de regards posés sur le territoire (c.-à-d. ceux des auteurs des documents consultés). De plus, l'information recueillie peut ne pas couvrir l'ensemble des dimensions d'une vision de paysage;
- d'un regard situé dans le temps, qui peut avoir évolué depuis la publication des documents consultés.

Cette première analyse de contenu n'a pas à être exhaustive. Elle vise principalement à permettre aux responsables de la démarche de développer une première appréciation du territoire à l'étude et des éléments de vision (plus ou moins explicites ou implicites) portée par les auteurs des documents consultés. Au terme de cette analyse documentaire, l'équipe est en mesure et gagnerait à produire des synthèses visuelles et textuelles des résultats. Par exemple : cartes thématiques d'enjeux, carte de lieux identifiés comme des opportunités de projets, carte de sites et composantes paysagères valorisés, liste d'aspirations, etc. Celles-ci pourront servir d'outils de soutien à la discussion à l'étape suivante.



Représentation graphique de l'interconnexion des enjeux identifiés au Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Constant. L'outil Graph Commons a aidé à faire ressortir six principales grappes d'enjeux (ou «méta-enjeux») : Noyau villageois, Protection des milieux naturels, Densification, Qualité du cadre de vie, Entrée de ville et Cohabitation d'usages. | Crédit : CPEUM (2019)

Concrètement, dans le projet avec la Ville de Saint-Constant, nous avons tout d'abord procédé à l'analyse de divers documents de planification et d'urbanisme, en portant une attention particulière au Plan d'urbanisme (Ville de Saint-Constant, 2017).

Sans dresser une liste exhaustive des autres documents consultés, notons, pour en illustrer la diversité, que nous sommes penchés, entre autres, sur :

- le plan directeur des espaces verts ;
- le résumé d'une démarche participative menées antérieurement par la ville (*Mieux vivre ensemble à Saint-Constant*, 2015) ;
- des analyses et des propositions d'aménagement de secteurs spécifiques (centre-ville, noyau villageois, artères commerciales, parc industriel).

Certains de ces documents avaient été produits par la Ville elle-même, tandis que d'autres avaient été réalisés par des firmes professionnelles mandatées.

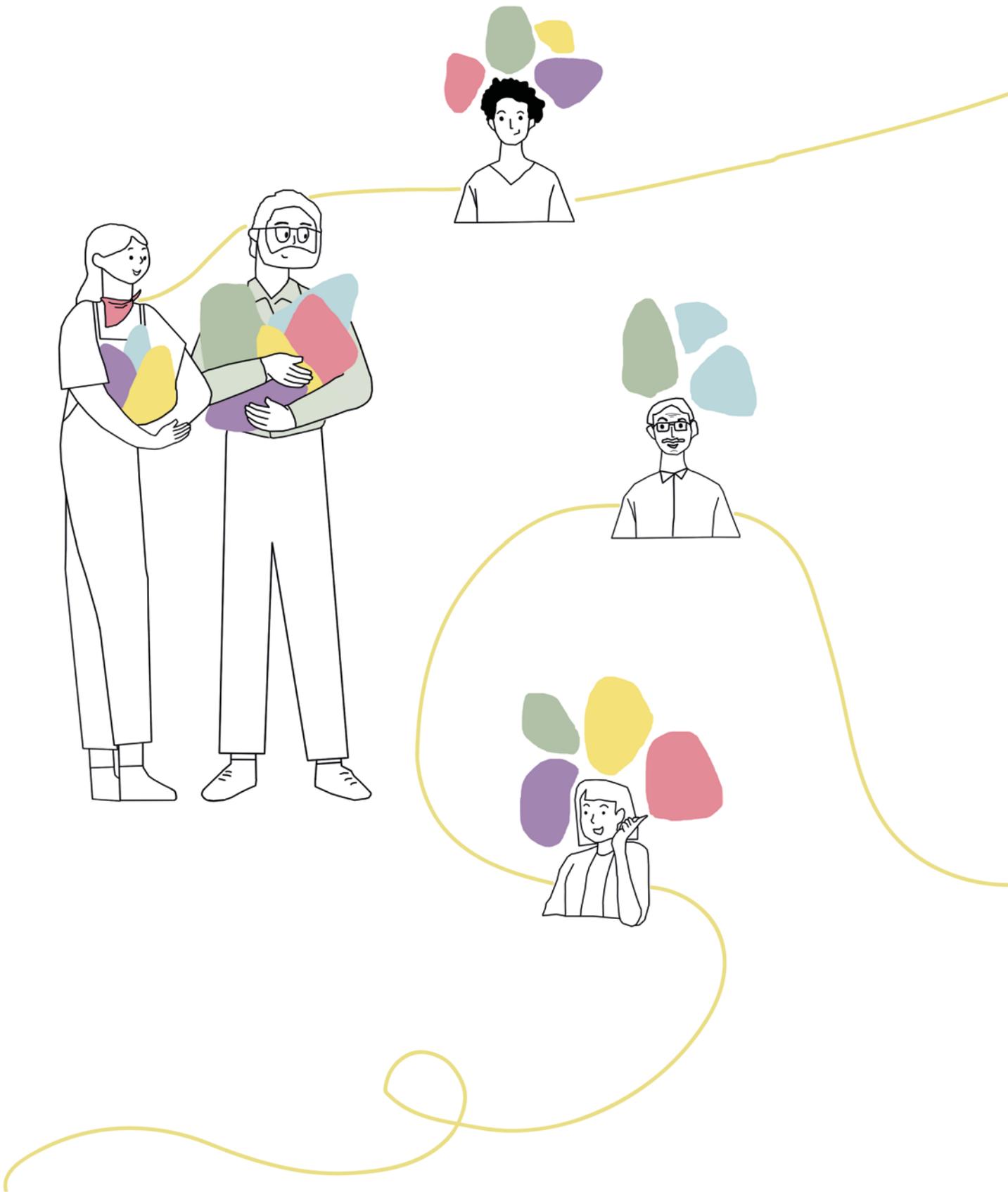
Concrètement, l'analyse de contenu de cette documentation a consisté à répartir en trois catégories les références directes à l'aménagement du territoire, selon qu'il s'agissait d'identifications de formes (des lieux ou des éléments physiques précis du territoire), d'aspirations (intentions de projet) ou de thématiques d'aménagement.

Nous avons ensuite recouru à l'application en ligne *Graph Commons* pour mettre en évidence les relations unissant ces éléments. Cet outil permet en effet de produire des réseaux d'idées et de repérer la présence de grappes d'énoncés, mettant ainsi en lumière le caractère intégrateur de certains éléments.

Dans le cas de Saint-Constant, nous avons ainsi pu mettre en relief six grands enjeux intégrateurs, que nous avons appelés «méta-enjeux», tout en identifiant les lieux, les thématiques et les aspirations qui s'y rapportent. En ordre décroissant d'importance (selon la taille du graphe généré pour chacune), les grappes d'enjeux documentés concernent :

- la qualité du cadre de vie ;
- le noyau villageois ;
- la protection des milieux naturels ;
- les parcours d'entrée de ville ;
- la cohabitation des usages ;
- la densification.

Les divers produits tirés de l'analyse des documents ont servi d'ancrages aux consultations menées par la suite auprès de divers groupes d'acteurs.



2 APPROFONDIR

Consulter une diversité de parties prenantes pour dégager une vue d'ensemble

La diversité des points de vue est essentielle à la construction d'une vision paysagère rassembleuse et représentative de l'ensemble de la population concernée.

C'est pourquoi les éléments de vision dégagés au cours de l'étape précédente ne sont qu'un début. À présent, il importe de soumettre cette première récolte de données au regard critique d'une multiplicité de personnes clés.

Qui consulter à cette étape?

Des représentants municipaux et régionaux

Des personnes élues, des responsables de services municipaux, des fonctionnaires (experts de l'aménagement, de l'urbanisme et d'autres domaines pertinents au regard du mandat), etc.

Des représentants de groupes d'intérêt spécifiques

Il est pertinent d'aménager des espaces dédiés à l'expression d'opinions éclairées sur des enjeux spécifiques documentés à l'étape précédente. Par exemple, on peut penser ici à : des organisations de la société civile engagées dans la protection des paysages, de l'environnement ou du patrimoine; des représentants des communautés des Premières Nations; des représentants de regroupements professionnels comme les agriculteurs ou les exploitants de terres forestières privées; des chambres de commerce ou des associations touristiques régionales.

Les citoyens dans toute leur diversité

Ici, puisqu'il importe de couvrir une multiplicité d'expériences citoyennes, il est nécessaire de chercher à inclure dans la démarche des personnes appartenant à divers groupes sociodémographiques (genre, âge, appartenance culturelle, etc.), qui habitent diverses portions du territoire à l'étude et qui œuvrent dans différents domaines.

Dans tous les cas, il s'agira, d'une part, de valider/invalidier la récolte d'éléments de vision de l'étape précédente, et d'autre part, de bonifier et raffiner la recension d'enjeux, opportunités, valorisations et aspirations.

Comment s'y prendre?

Il est recommandé de recourir à une combinaison de méthodes permettant d'assurer la plus grande représentativité et participation possible :

- des activités de consultation de groupes ciblés (groupes de discussion, ateliers de cocréation, etc.);
- des activités de consultation de la population (sondage en ligne, sondage *in situ*, etc.).

Concernant les activités de consultation de groupes ciblés, il est suggéré de rencontrer une catégorie d'acteurs à la fois. Par exemple : un groupe de discussion réunissant les personnes élues; un autre réunissant les responsables de services municipaux; un troisième groupe réunissant des équipes professionnelles de l'urbanisme, de l'aménagement, etc.

Les raisons qui nous incitent à procéder de cette manière découlent de considérations éthiques et pratiques. D'une part, cela permet de mettre en place les conditions favorables à la libre expression des points de vue. D'autre part, il est plus pratique de procéder de la sorte, car on ne voudra possiblement pas approcher les résultats de l'analyse documentaire (étape 1) de la même façon avec chaque catégorie d'acteurs. Avec les représentants municipaux et régionaux, une approche de validation et de raffinement sera probablement privilégiée, tandis qu'avec les autres catégories d'acteurs, il y aura possiblement plus d'emphase sur l'exploration des angles morts de cette première analyse. Tous les points de vue, même critiques, sont bienvenus.

Lors de ces entretiens et activités de cocréation, différentes techniques peuvent être employées :

- des discussions dirigées prenant appui sur les produits issus de l'étape précédente (carte des enjeux, carte des opportunités, etc.);
- des activités en sous-groupes visant à produire une cartographie sensible du territoire à l'étude;
- des analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces) appliquée au développement du territoire à l'étude.

L'équipe mandatée jouera ici un rôle de guide dans le processus, de manière à favoriser l'expression de points de vue multiples et précis sur les enjeux, les opportunités, les valorisations et les aspirations.

Concernant les activités de consultation de la population, il est possible de recourir à diverses techniques pour documenter les points de vue des citoyennes et des citoyens dans toute leur diversité :

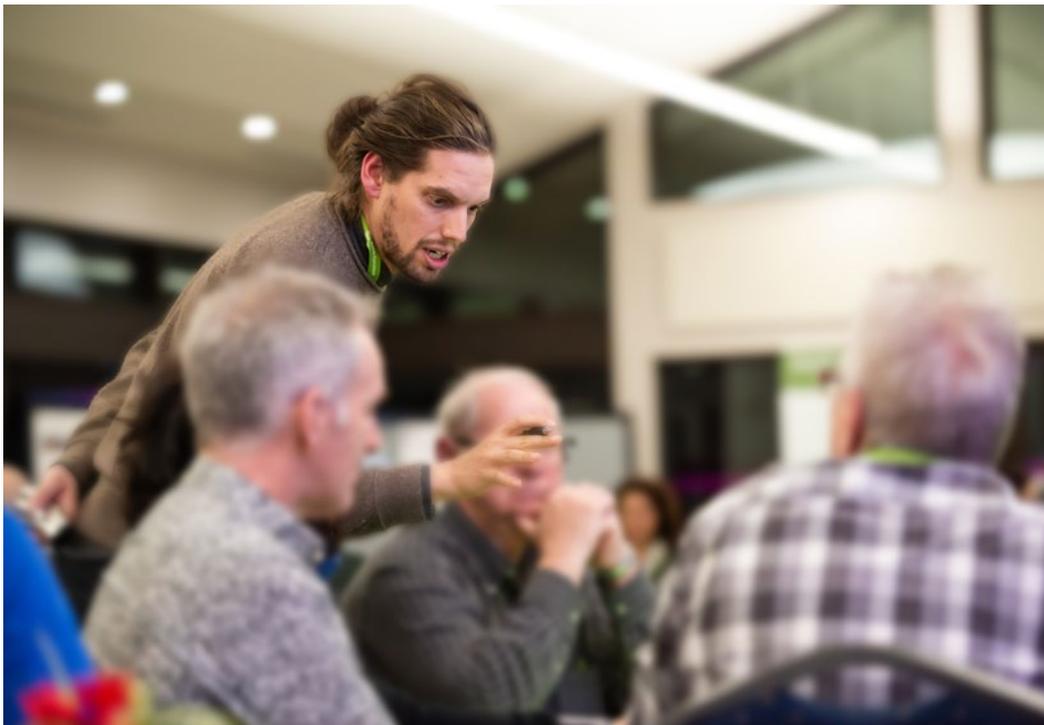
- des sondage en ligne ;
- autres techniques de sondage pour accommoder les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques : porte à porte, sondage *in situ* (devant une vue d'intérêt ou un lieu identitaire fort, par exemple) ;
- des ateliers de consultation et de cocréation grand public.

Rappelons qu'il peut être ardu pour plusieurs personnes de lire une carte géographique sans assistance ou de lire un texte trop complexe. Ainsi, il est recommandé de s'appuyer autant que possible sur des photographies ou des illustrations, et de veiller à employer un langage simple et accessible.

Les activités de l'étape 2 sont à concevoir et à animer de manière à avoir en main, au bout du compte, des points de vue différenciés et nuancés sur les enjeux, opportunités, valorisations et aspirations.

Au terme de cette étape, l'équipe d'experts a pu prendre contact avec toutes les parties prenantes et réaliser une première cueillette de données qualitatives auprès de chacune d'elles. Les personnes responsables de la démarche sont donc à présent en mesure d'identifier les terrains d'entente et les sujets plus sensibles, c'est-à-dire les zones de convergence et de divergence d'opinions.

Sur ces bases, l'équipe est en mesure de préparer les outils nécessaires à la réalisation de l'étape suivante : un diagnostic territorial (l'analyse des enjeux et opportunités), une présentation des résultats du sondage, des listes de perceptions et aspirations convergentes entre acteurs, des préoccupations plus spécifiques à certaines catégories d'acteurs, etc. Le choix des produits à préparer sous forme d'outils d'aide à la discussion dépend du type d'activités que l'équipe responsable de la démarche voudra mener à l'étape suivante.



Dans le cadre des activités participatives, la qualité du dialogue entre les participants et les membres de l'équipe d'animation est un important facteur de succès de la démarche. | Crédit photo: Ville de Saint-Constant (2020)

À ce stade, de notre collaboration nous devons nous assurer de deux choses : premièrement, valider les résultats de l'analyse précédente (étape 1) auprès de représentants de la Ville de Saint-Constant et de la MRC de Roussillon ; deuxièmement, enrichir cette analyse en interrogeant directement les acteurs.

Pour y parvenir, nous avons organisé divers moments de consultation des parties prenantes : des groupes de discussion réunissant des représentants des paliers municipaux et régionaux, ainsi qu'un forum citoyen réunissant les citoyennes et citoyens déjà membres de comités consultatifs de la Ville de Saint-Constant. De plus, un plus grand échantillon de la population de Saint-Constant a pu exprimer ses points de vue par le biais d'un sondage en ligne. Nous présentons ici ces étapes en ordre chronologique de réalisation.

Entretiens avec des représentants d'instances municipales et régionales

Au total, aux mois de juin et juillet 2019, nous avons réalisé quatre entretiens de groupe auprès d'autant de catégories d'acteurs municipaux et régionaux :

- personnes élues de la Ville de Saint-Constant ;
- responsables des services municipaux de la Ville de Saint-Constant ;
- professionnels de la Ville de Saint-Constant concernés par les enjeux d'aménagement et de paysage ;
- professionnels de la MRC de Roussillon concernés par les enjeux d'aménagement et de paysage.

En amont de ces entretiens, notre équipe s'était préparée en produisant les outils suivants :

Des **questions visant à révéler les dimensions identitaires et affectives** de la relation des participants au territoire à l'étude ; par exemple :

- « Si vous deviez prendre une photo illustrant la MRC de Roussillon et une autre illustrant la Ville de Saint-Constant, que représenteraient-elles ? »
- « Pour vous, que représente Saint-Constant ? Identifiez un son, une expérience, un souvenir. »

Des **questions sur les attraits du territoire** ; par exemple :

- « Y a-t-il des lieux significatifs particuliers ? »
- À l'inverse, « Y a-t-il des lieux ou des aspects qui semblent plus dépréciés ? »

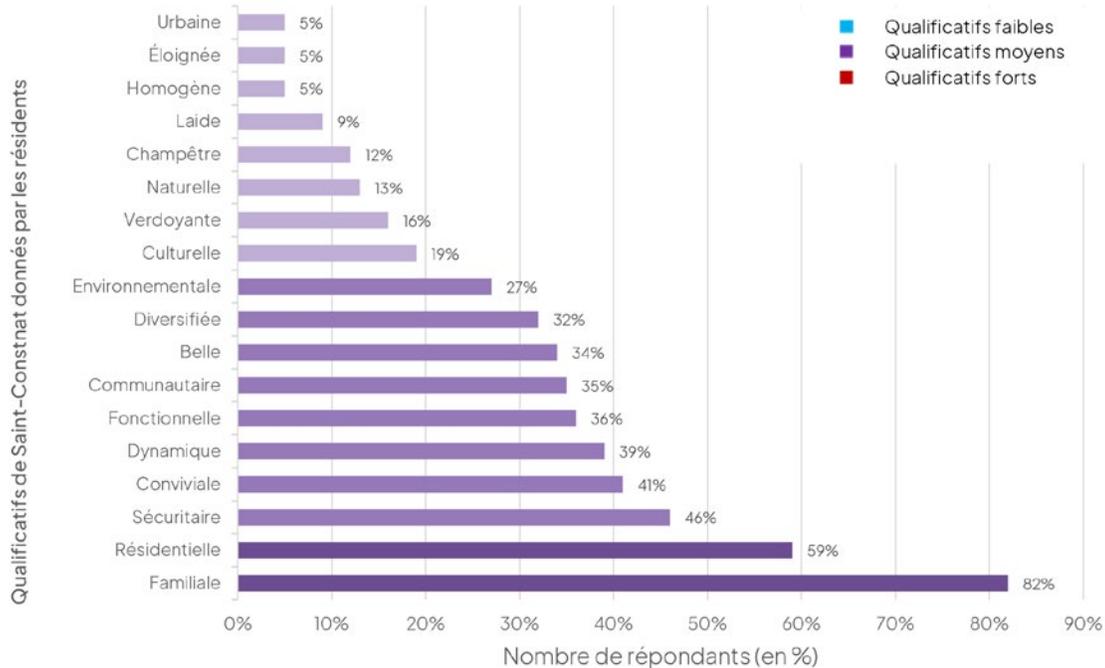
Une **présentation sur les enjeux**, un méta-enjeu à la fois, de même que des questions permettant de valider, corriger ou bonifier cette analyse ; par exemple :

- « Selon vous, l'enjeu identifié reflète-t-il une préoccupation courante d'aménagement pour la Ville de Saint-Constant ? »
- « Quels lieux reflètent un attrait / une faiblesse pour cet enjeu d'aménagement ? »

Une **carte synthèse des enjeux d'aménagement** sur laquelle figurait également les six pôles d'aménagement névralgiques identifiés par la Ville de Saint-Constant, en guise d'ancrage à une discussion sur ces pôles prioritaires pour la municipalité et sur les portions de territoire apparemment dépourvues d'enjeu.



Exemple d'outil développé pour soutenir la réflexion et les échanges avec les représentants municipaux et régionaux. Ici, une carte présentant l'information nécessaire à la réflexion sur les enjeux de densification. | Crédit: CPEUM (2021)



Exemple de résultat obtenu au sondage mené auprès de la population de Saint-Constant. Ici : répartition des réponses de 332 personnes à la question ouverte : « Pour moi, Saint-Constant est... ». | Tiré de Paquette et coll., 2019, p. 17

Nous avons pris soin d'articuler ces différentes stratégies d'animation dans une séquence d'ensemble accordant aux participants, en premier lieu, un moment de réflexion personnel, propice à l'appréciation des dimensions affectives de leur rapport au territoire. Nous avons ensuite facilité la mise en commun de ces premières impressions personnelles, pour mettre la table à la présentation des enjeux et aux autres points.

Le sondage en ligne

Parallèlement à ces entretiens, nous avons publié un sondage sur la plateforme Internet d'information et de consultation publique de la Ville de Saint-Constant. La population a disposé d'un mois, à l'été 2019, pour y répondre. Ce sondage visait à préciser la cartographie et la caractérisation des singularités territoriales et paysagères de la municipalité; identifier les lieux valorisés et dévalorisés qui auraient pu échapper aux analyses réalisées précédemment; et documenter les aspirations citoyennes quant au devenir du territoire municipal. Le sondage se concluait sur des questions visant à recueillir des informations générales: âge, lieu de résidence et nombre d'années de résidence sur le territoire à l'étude. En tout, 332 personnes y ont répondu.

Le sondage, bien que court, était varié dans sa forme :

- trois questions prenaient appui sur des supports visuels. Il s'agissait par exemple d'identifier un lieu d'intérêt sur une carte, ou de choisir son image préférée parmi une sélection de photographies;
- une question à choix multiples, pour connaître les qualificatifs que les personnes associent à la Ville de Saint-Constant;
- deux mises en situation :
« Quels lieux de Saint-Constant feriez-vous découvrir à un visiteur et quels lieux éviteriez-vous de montrer à un visiteur ? »
« Si vous disposiez d'un budget de 100 000 \$, comment le répartiriez-vous entre les projets d'aménagement suivants ? » (avec choix de réponses);
- deux questions prospectives ouvertes :
Compléter la phrase : « Dans vingt ans, j'aimerais que Saint-Constant soit plus... »;
Afin de réaliser cette vision, quel(s) projet(s) la Ville de Saint-Constant devrait-elle réaliser ?

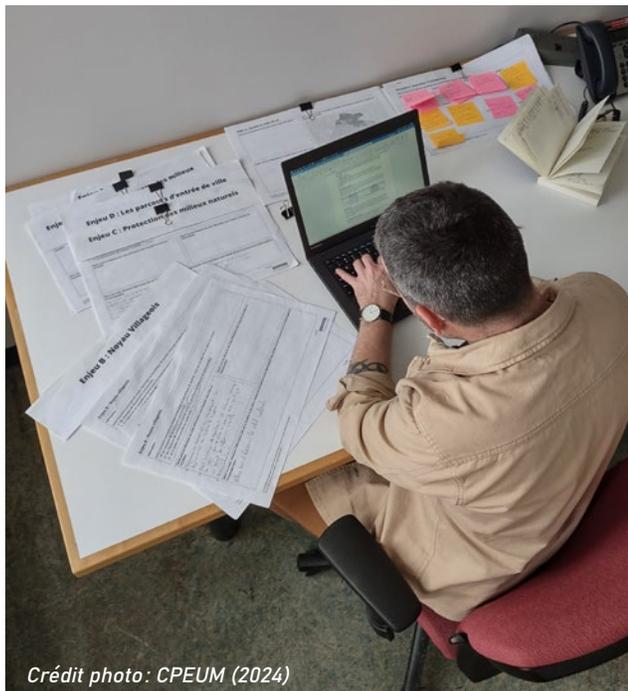
Le tout a été agencé dans une séquence conviviale permettant aux répondants de progresser dans le sondage sans perdre l'intérêt. La clé : débiter par les aspects affectifs avant d'entrer dans les questions plus « cérébrales ».

Le Forum citoyen

Au début du mois de septembre 2019, nous avons invité les citoyens membres des comités consultatifs de la Ville de Saint-Constant à participer à une demi-journée d'activités participatives et collaboratives. En amont de la tenue de cet événement, l'équipe avait préparé le matériel suivant :

- deux grandes cartes du territoire de Saint-Constant pour l'activité d'accueil ;
- une présentation d'introduction comprenant un retour sur la démarche en général et sur les objectifs spécifiques du forum citoyen, de même qu'un résumé des enjeux documentés aux étapes précédentes (analyse documentaire et entretiens) ;
- du matériel et des questions pour permettre aux participants réunis en équipes de travailler sur les méta-enjeux ;
- des cartes grand format et des questions pour faire émerger les aspirations d'aménagement.

Une première activité a été proposée dès la période d'accueil des participants : au fur et à mesure de leur arrivée, ils ont été invités à identifier sur deux cartes distinctes, à l'aide d'autocollants, les attraits de Saint-Constant et les lieux qu'ils apprécient le moins. Il s'agissait d'une activité volontaire. Les cartes qui en ont résulté sont restées affichées pendant toute la durée du forum.

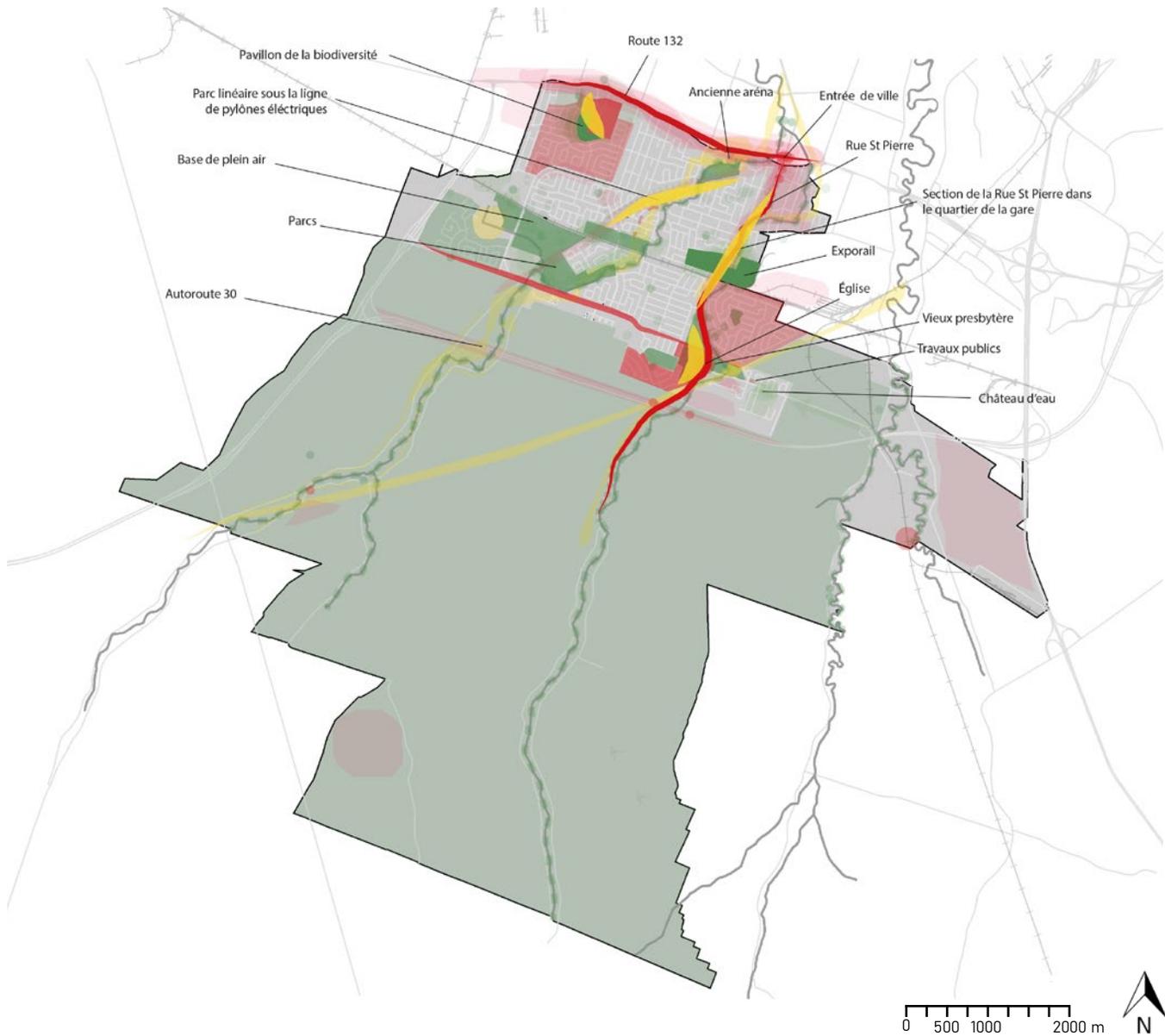


Crédit photo : CPEUM (2024)

Pour structurer le travail sur les méta-enjeux, les participants ont été répartis au sein de six équipes, puis chaque équipe s'est vue attribué un méta-enjeu. Sous la guidance d'un membre de l'équipe d'animation, chaque groupe de travail a d'abord été invité à débattre d'une affirmation. Par exemple, l'équipe qui se penchait sur le méta-enjeu *Parcours d'entrée de ville* a eu à débattre de cette affirmation : « Les principaux accès routiers de Saint-Constant sont, depuis la route 132, un parcours déstructuré qui reflète peu l'image de Saint-Constant et sur lequel la Ville a peu de moyens d'action pour le transformer. » En premier lieu, les participants ont été invités à signaler leurs points d'accord et de désaccord avec cette affirmation. À la suite de ce premier échange d'opinions, ils devaient reformuler l'affirmation. Puis, à l'aide d'une carte du territoire municipal, les participants ont été invités à identifier les principaux lieux représentant des attraits, des faiblesses et des opportunités de projets en lien avec le méta-enjeu.

Pour documenter les aspirations d'aménagement, les personnes participantes, toujours réparties au sein des mêmes équipes, ont été amenées à identifier et à localiser sur une carte les projets d'aménagement qu'ils aimeraient voir se réaliser en lien avec le méta-enjeu discuté. Ce travail débutait par un exercice individuel, suivi d'un partage. Le groupe était ensuite invité à prioriser l'ensemble des projets identifiés. À la fin, une séance de plénière a permis à chaque équipe de présenter ses trois principales propositions à l'ensemble des personnes présentes.

Au terme de ce forum citoyen, l'équipe disposait d'un plus vaste éventail de connaissances sur les lieux investis de valorisations et sur les potentiels d'aménagement sur le territoire municipal, en lien avec les six méta-enjeux identifiés.



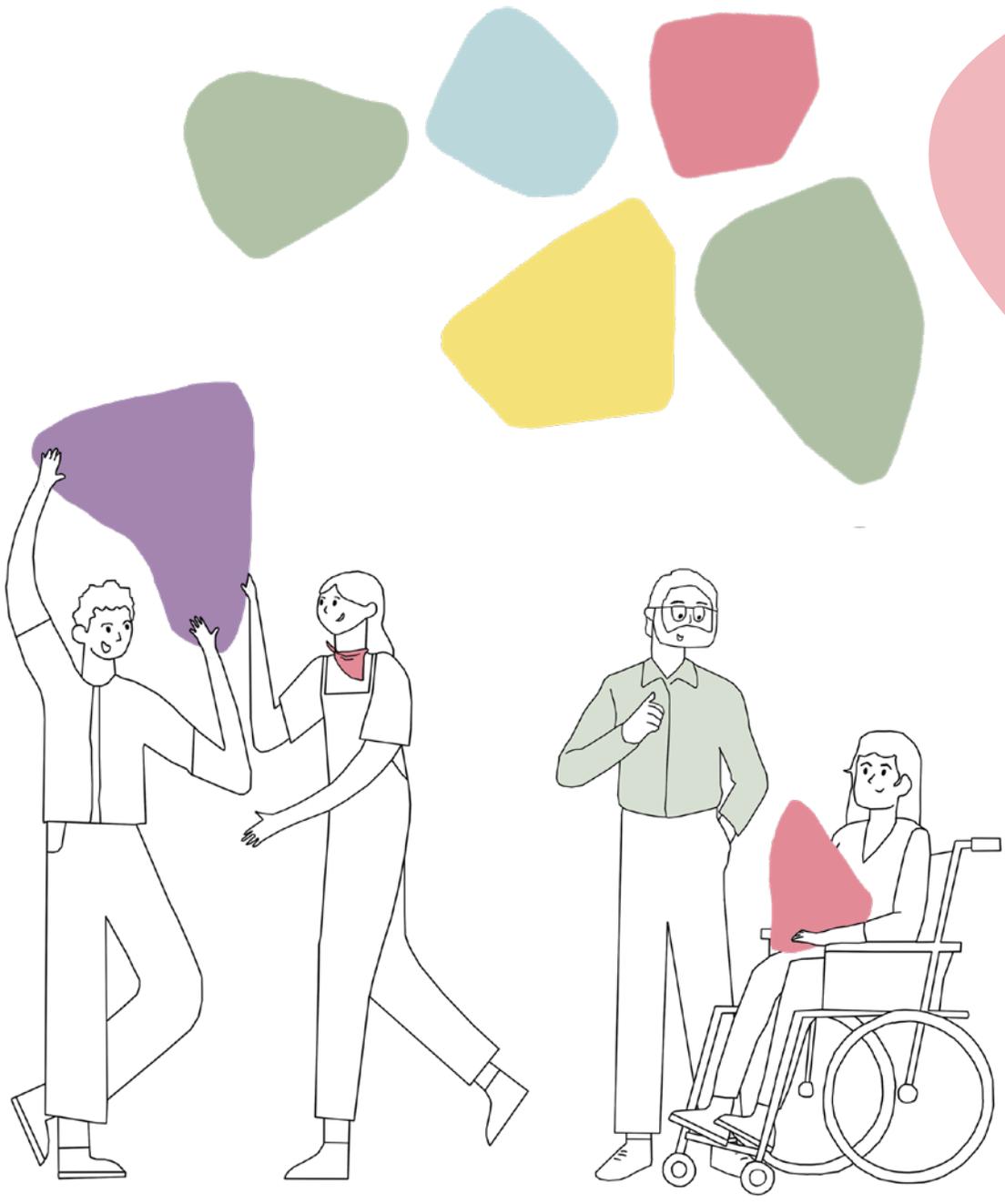
Sommaire des cartes participatives

- Éléments d'appréciation**
- Autres éléments répartis sur l'ensemble du territoire
 - Pistes cyclables
 - Mon quartier, ma maison et ma cours

- Éléments de dépréciation**
- Autres éléments répartis sur l'ensemble du territoire
 - Les rues en construction
 - Secteur avec triplex et condominium
 - Quartier uniquement résidentiel

- Éléments de divergence**
- Autres éléments répartis sur l'ensemble du territoire
 - Les parcs

Carte synthèse des perceptions positives, négatives et divergentes des composantes paysagères du territoire à l'étude. Cette représentation visuelle fut développée à partir de l'ensemble des activités de consultation menées à l'étape 2 et fut présentée comme soutien à la réflexion à l'étape suivante. | Crédit : CPEUM (2021)



3 SYNTHÉTISER

Concier les parties prenantes pour cheminer vers une vision intégrée et fédératrice

Jusqu'ici, les différentes parties prenantes de la démarche ont été consultées séparément, et l'équipe d'experts a su tirer de l'ensemble de ces entretiens de premières analyses et synthèses. L'heure est venue de réunir les acteurs pour les engager dans un processus de dialogue et de collaboration.

Ce processus vise à :

- offrir à chaque participante et participant l'occasion de rencontrer les autres parties prenantes du processus dans un cadre ouvert, égalitaire et productif ;
- valider et enrichir la collecte d'éléments de vision ;
- faciliter le développement d'une compréhension commune des enjeux, des opportunités, des valeurs et des aspirations ;
- valider les interprétations de l'équipe experte et la vision préliminaire qu'elle a dégagée des étapes précédentes, et commencer à préciser les orientations de la vision.

Comment s'y prendre ?

Un point de départ neutre, approprié pour lancer la démarche, consiste à s'appuyer sur le « diagnostic territorial » produit par l'équipe d'experts. Il s'agit en fait de l'analyse des enjeux et opportunités rapportés par l'ensemble des acteurs consultés. Ces enjeux auront été rassemblés par thèmes ou familles. De premiers échanges peuvent être organisés pour permettre à toutes et tous de s'exprimer sur ce diagnostic, que ce soit pour le valider, le contredire, le compléter, le contextualiser ou le nuancer. Les personnes responsables de l'animation peuvent saisir cette occasion pour faire ressortir les valeurs et aspirations sous-jacentes aux positions exprimées, de même que les opinions convergentes.

Il est possible que les responsables de la démarche, sur la base des étapes précédentes, aient déjà identifié des idées fortes ayant le potentiel de structurer, d'orienter la vision paysagère. Peut-être même des orientations capables de réconcilier des points de vue en apparence divergents. Le cas échéant, ces « orientations préliminaires » peuvent être soumises à l'appréciation des personnes participantes, sous la forme d'une représentation visuelle schématique, qu'on nomme « schéma conceptuel ». À cette étape, il ne s'agit pas de présenter ces intuitions d'orientations et ce schéma conceptuel comme une proposition d'aménagement aboutie (ce serait prématuré) ; il s'agit plutôt de premières hypothèses à tester. Les réactions à ces premières propositions peuvent être riches d'enseignements et aider à préciser les priorités à inscrire dans une éventuelle vision paysagère unifiée.

Le diagnostic territorial et le schéma conceptuel sont deux portes d'entrée éprouvées sur la vision préliminaire que les experts auront fait émerger des entretiens, mais on pourrait également envisager d'autres supports à la discussion. Par exemple : un portrait cartographique des lieux identifiés comme représentant des opportunités d'aménagement et d'expression de valeurs particulières ; un premier répertoire cartographique (à bonifier) des lieux chargés de valeurs et d'identité du point de vue des personnes participantes ; etc. Dans tous les cas, recueillir les réactions des parties prenantes sur ces premières synthèses permet de les raffiner et de les faire évoluer, d'identifier des priorités à travers la masse d'informations recueillies et d'identifier des zones de convergence et de divergence d'opinions.

Comment traiter l'expression des divergences d'expériences et d'opinion ?

Dès lors qu'on réunit et qu'on fait dialoguer des personnes ayant diverses expériences des territoires à l'étude, il est inévitable que certaines idées soulevées par les uns ou les autres ne fassent pas l'unanimité. L'avenir d'un champ laissé en friche ou d'un milieu humide, l'équité d'accès aux beautés paysagères, la proximité d'autoroutes, de lignes de transports d'électricité ou d'éoliennes, sont autant de sujets typiques susceptibles de faire émerger des opinions fortes et contrastées.

Dans ces cas-là, il est intéressant de chercher à documenter les valeurs et les aspirations sous-jacentes aux prises de position des participants : l'importance de la vitalité économique régionale, l'importance de l'équité d'accès au logement, l'importance de régénérer la forêt, l'importance des îlots de fraîcheur pour la santé des personnes vulnérables, etc. Derrière l'expression d'une subjectivité spécifique se cache souvent une représentation particulière du bien commun. Lorsqu'elles sont documentées, ces représentations du mieux-être collectif peuvent inspirer les responsables de la démarche et les amener à identifier des orientations ou de grands gestes d'aménagement fédérateurs – des exercices créatifs et prospectifs qui, comme on le verra bientôt, sont associés à l'étape 4.

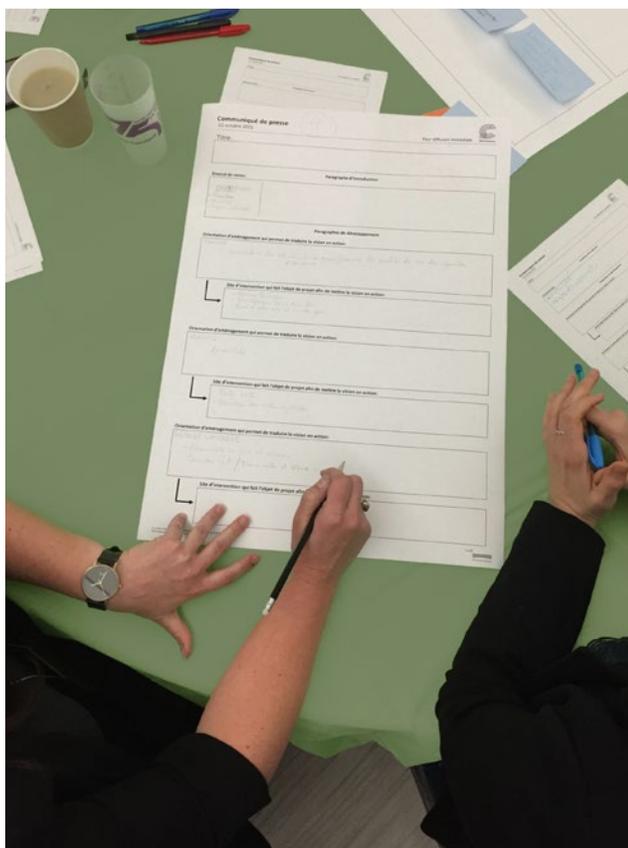
Au terme de l'étape 3, les parties prenantes ont pu développer une compréhension commune des enjeux. Elles ont également eu l'occasion de s'exprimer plus finement sur les éléments de la vision dégagés des premiers entretiens par l'équipe responsable de la démarche.

De son côté, cette équipe aura commencé à organiser ces données en un tout organisé, notamment en identifiant des éléments de synthèse, des idées fortes et prioritaires, des opinions convergentes et des valeurs partagées. Par le fait même, elle aura pu faire évoluer la vision d'un état préliminaire et fragmentaire vers une vision davantage précisée et unifiée.

À cette phase de la démarche, notre équipe disposait déjà d'une bonne compréhension des atouts et des enjeux liés à l'aménagement du territoire de la Ville de Saint-Constant. Cependant, ces éléments de connaissance reflétaient des appréciations émergeant d'une pluralité de perspectives: celles des personnes élues, des responsables de l'aménagement et de l'urbanisme à l'emploi de la Ville, et des citoyennes et citoyens. Afin de mettre en cohérence ces perspectives multiples, nous avons rassemblé les parties prenantes dans un « atelier de diagnostic et de cocréation de la vision stratégique ».

L'atelier, qui s'est déroulé en une soirée, comprenait deux grandes étapes: tout d'abord, nous avons présenté à l'ensemble des participants une première analyse-synthèse des informations recueillies par le biais de l'analyse documentaire (étape 1), des entretiens de groupes, du sondage en ligne et du Forum citoyen (étape 2). Ensuite, nous avons guidé les personnes participantes à travers une série d'exercices de réflexion individuelle et de travail collaboratif, visant à valider et enrichir notre analyse, et prototyper un énoncé de vision commune.

Voyons plus en détail comment ces présentations et activités furent structurées et menées.



La photo montre l'outil préparé pour l'activité du communiqué de presse fictif (voir Prototypage d'une vision commune à la page suivante). Celui-ci fut conçu pour faciliter la prise de notes, tout en rappelant aux personnes participantes les éléments à développer dans leur texte. | Crédit photo: CPEUM (2019)

Présentation

L'objectif de cette présentation était, d'une part, de démontrer aux parties prenantes qu'elles avaient été entendues, et d'autre part, leur soumettre les enjeux, valeurs et aspirations issus des activités précédentes ainsi qu'une première synthèse de ces résultats. Avant d'entamer la présentation comme telle, nous avons invité les participants à écouter la présentation en gardant en tête ces trois questions:

- Quels éléments du territoire doivent absolument être préservés?
- Quels éléments du territoire devraient être transformés?
- Quels types de transformations du territoire ne devraient absolument pas se produire?

Chaque personne avait à sa disposition une feuille de notes et un stylo pour noter ses réflexions au fur et à mesure de la présentation.

Ensuite, les résultats présentés ont mis l'accent sur:

- les caractéristiques qui font la singularité du territoire de Saint-Constant;
- les expériences sensorielles et affectives rapportées;
- les représentations actuelles de la Ville et les grandes aspirations documentées;
- les lieux particulièrement appréciés et dépréciés (ainsi que les lieux dont l'appréciation est ambivalente ou clivante);
- une synthèse cartographique des attraits documentés;
- des représentations cartographiques des enjeux documentés (une carte par principale catégorie d'enjeux; voir étape 2).

Échange sur le diagnostic

Rassemblés en petits groupes d'environ huit personnes, ceux-ci ont été invités à échanger les réponses qu'ils avaient notées individuellement aux questions posées en introduction de la présentation. Cela nous a permis de valider et d'enrichir notre analyse des attraits, des faiblesses du territoire, des enjeux et des opportunités de projet.

Valeurs et aspirations individuelles

La deuxième activité a donné aux participants l'occasion de réfléchir individuellement à leurs aspirations concernant la Ville et son territoire. Ils disposaient de quelques minutes pour inscrire sur des papillons adhésifs leurs réponses à ces deux questions (phrases à compléter) :

- « Pour moi, Saint-Constant est... »
- « Dans 30 ans, je souhaite que Saint-Constant soit... »

Prototypage d'une vision commune

S'inspirant de la présentation et des réponses données aux exercices précédents, les participants, toujours réunis en équipes, ont ensuite été invités à rédiger un court texte de nature prospective. Plus précisément, il s'agissait d'esquisser un communiqué de presse fictif qui annoncerait l'adoption par le Conseil municipal de la vision d'aménagement des paysages de la Ville de Saint-Constant.

Nous leur avons donné la consigne d'inclure les éléments suivants au communiqué de presse :

- un titre évocateur ;
- une ou deux phrases sur les qualités futures du territoire de Saint-Constant et les valeurs retenues pour guider la prise de décision ;
- deux à trois orientations d'aménagement ;
- un à deux sites d'intervention qui feront l'objet de projets.

L'hétérogénéité des équipes (chacune comprenait des citoyens et des représentants des administrations municipales et/ou régionales) favorisait l'expression de valeurs, d'aspirations et de priorités communes.



Plénière

La dernière demi-heure de l'atelier de discussion et de cocréation a été consacrée à la mise en commun des idées générées dans chaque équipe. Ce dernier exercice trouve toute sa pertinence lorsqu'un groupe de personnes participantes exprime une proposition inédite, qui finit par faire consensus. Dans notre cas, c'est l'idée de restaurer les liens symboliques et matériels entre le noyau villageois et la zone agricole qui a eu cet effet : cette aspiration, communiquée par un seul groupe de participants, a été largement acceptée par l'ensemble des parties prenantes et est devenue un élément structurant pour la suite du processus.

Dans les mois qui ont suivi ce premier atelier commun de diagnostic et de cocréation de la vision stratégique, notre équipe a pu affiner son analyse-synthèse des perspectives croisées sur les enjeux et les atouts territoriaux, des aspirations partagées et des valeurs communes, jusqu'à formuler des orientations préliminaires reflétant les priorités des acteurs consultés. Nous avons également pu produire ou mettre à jour un certain nombre d'illustrations et de cartes, en plus de développer un schéma conceptuel rendant compte de nos plus récentes synthèses et propositions. Enfin, également en vue de l'étape suivante, nous avons identifié une « figure paysagère » pouvant servir d'ancrage à la suite de la réflexion collective.



La photo ci-dessus illustre bien comment le noyau villageois et la zone agricole de Saint-Constant peuvent dialoguer. Cette relation faisait partie des enjeux préalablement relevés par l'équipe de recherche, comme le démontre la carte à gauche, préparée pour soutenir les échanges sur le thème de la cohabitation des usages. Néanmoins, ce sont les réflexions en équipe et la plénière de l'atelier de diagnostic et de cocréation qui ont réellement permis d'identifier la restauration des liens symboliques et matériels entre les deux secteurs comme une priorité consensuelle. | Crédits : CPEUM (2020; 2021)



4

IMAGINER

Allier prospective et création pour donner corps à une vision unifiée

Jusqu'ici, les différentes étapes proposées ont fait se succéder des activités d'analyse documentaire, de consultation et de concertation, qui ont permis à l'équipe responsable de la démarche d'accumuler une somme de données qualitatives représentatives d'une multiplicité d'expériences du paysage. Celle-ci a également entamé la synthèse des informations recueillies sous la forme de diagnostics territoriaux, d'orientations préliminaires ou de schémas conceptuels.

L'étape 4 s'inscrit dans la poursuite de ce processus de précision et d'intégration de la vision, en faisant davantage intervenir l'imagination et la créativité. Plus précisément, on peut identifier ici deux objectifs complémentaires – l'un concernant les parties prenantes de la démarche, l'autre davantage tourné vers les experts mandatés :

- **Un objectif de prospective**: amener les parties prenantes à préciser leurs aspirations à travers des scénarios et en les amenant à prioriser les composantes paysagères et les usages à intégrer à une éventuelle programmation d'aménagement;
- **Un objectif de création**: en tant que responsables de la démarche, s'installer à la planche à dessin et donner à voir des solutions de design qui répondent de manière transversale aux aspirations clarifiées et priorisées, de même qu'aux enjeux, valeurs et orientations dégagées des étapes précédentes.

Comment s'y prendre ?

Proposer et animer des activités de prospective et de cocréation permet de faire ressortir efficacement les valeurs phares des parties prenantes, leurs priorités de mise en valeur et d'aménagement, et les composantes paysagères qui résonnent le plus avec l'identité et la fierté locales et régionales – autant d'ingrédients à même d'inspirer l'équipe experte. Il s'agit en fait de guider les parties prenantes pour obtenir réponse aux questions suivantes :

- Quelle(s) transformation(s) du territoire serai(en)t souhaitable(s) ?
- Quelle(s) transformation(s) du territoire faudrait-il à tout prix éviter ?

Une activité de prospective peut être très simple : il peut s'agir tout simplement de choisir des valeurs ou des lieux prioritaires parmi des options présélectionnées par les responsables de la démarche, sur la base des informations recueillies précédemment. Les activités proposées peuvent toutefois être plus engageantes et créatives. Par exemple, on peut demander aux participants de rédiger en équipes un énoncé des orientations à retenir pour structurer la vision paysagère finale. Ou encore, on peut répartir les parties prenantes en équipes de travail thématiques et leur demander d'ébaucher sur de grandes cartes imprimées leurs idées d'aménagement pour capter telle ou telle valeur, répondre à telle ou telle aspiration collective, ou pour résoudre tel ou tel enjeu.

Il est important de souligner que des activités de ce genre, qui font appel à la créativité des personnes participantes, ne prétendent nullement faire de ces dernières des designers. Il s'agit simplement de méthodes d'animation propices à l'émergence d'éléments de contenus sensibles utiles aux véritables concepteurs.

L'étape 4 est d'ailleurs celle où les experts responsables de la démarche sont appelés à produire des esquisses préliminaires illustrant des solutions d'aménagement conçues pour répondre de manière transversale et structurante aux éléments de vision documentés. Bien que qualifiées de préliminaires, ces esquisses seront tout de même davantage développées que le schéma conceptuel de l'étape 3 ; on dit préliminaires, car ce ne sont pas encore les esquisses finales. Ce sont des propositions visuelles conçues pour être soumises à l'assemblée des parties prenantes pour leur permettre de se projeter et recueillir leur validation et leurs suggestions de bonification. Ces rétroactions permettent à l'équipe responsable de s'assurer que sa compréhension des enjeux, des opportunités, des valeurs et des aspirations, transposée en programme d'aménagement, reflète bien les sensibilités partagées.

Selon les moyens et le temps à leur disposition, les responsables de la démarche peuvent également organiser à ce stade un concours d'idées ou un atelier de design. En plus d'attirer l'attention de personnes professionnelles ou étudiantes des disciplines de l'aménagement (architecture de paysage, architecture, design urbain, urbanisme, etc.) sur la démarche en cours, ces événements permettent typiquement de générer une grande variété de propositions d'aménagement inspirées des éléments de vision documentés jusqu'ici. Encore une fois, les parties prenantes pourront réagir aux esquisses et aux textes produits.

En plus des esquisses, les experts responsables de la démarche peuvent présenter aux parties prenantes un autre type de synthèse, moins connue, qu'on appelle « figure paysagère ». Contrairement aux esquisses, qui sont de nature visuelle, la figure paysagère est un texte assorti d'images du territoire, qui propose un fil narratif permettant de connecter les éléments documentés jusqu'ici. Plus précisément, par des rapports analogiques et métaphoriques, la figure paysagère cherche à dresser des parallèles entre les emblèmes territoriaux, les valeurs phares et les traits identitaires de la collectivité. Ainsi, un plan d'eau, une architecture vernaculaire, un champ cultivé ou une typologie de rue deviennent des canevas, des ancrages, permettant de parler, par exemple, de valeurs familiales, d'aspirations de contact plus étroit avec la nature, ou d'un héritage historique singulier. Les rétroactions des parties prenantes à ce texte seront tout aussi instructives que les rétroactions aux esquisses.

L'ensemble des activités de prospective et de cocréation proposées à l'étape 4 servent à fournir à l'équipe responsable de la démarche les clarifications et les convergences nécessaires pour concevoir des propositions rassembleuses, adaptées au milieu, et assorties d'images venant leur donner corps.

Ainsi, de la vision partielle et fragmentaire qu'on avait au départ, on arrive, au terme de cette quatrième étape, au seuil d'une vision paysagère unifiée, synthétique et rassembleuse. La démarche ne s'achève toutefois pas ici, car il faut encore que les responsables de la démarche parachèvent cette synthèse en formulant une version finale des orientations, en produisant une version aboutie des esquisses, et en mettant en lumière les principes opératoires contenus de manière implicite dans la vision.

Quatre mois après l'atelier de diagnostic et de cocréation de la vision stratégique (étape 3), nous avons organisé un nouvel événement de cocréation, avec cette fois une représentation citoyenne prédominante. Au total, 140 personnes ont pris part à un «Rendez-vous citoyen». Le but de cette journée de cocréation était de recueillir de la part des personnes participantes leurs commentaires sur le diagnostic territorial et d'explorer leurs préférences d'aménagement en mettant déjà au jeu une version préliminaire de la vision stratégique.

Étant donné la présence de nouveaux participants, il était inévitable de revenir, au moins brièvement, sur le mandat et la démarche, les étapes déjà réalisées et à venir, et des résultats dégagés des premières activités. Puis, nous avons enchaîné en présentant les plus récents fruits de notre analyse-synthèse, à savoir les éléments que nous envisageons de retenir comme assises de la vision :

- quatre aspirations;
- une figure paysagère; et
- trois orientations d'aménagement, chacune accompagnée de son projet-phare.

Si la présentation des aspirations et de la figure paysagère s'est faite sans interruption, la présentation des orientations, elle, était ponctuée de moments de réflexion, d'échanges et de prospective.

Quatre grandes aspirations

Nos analyses récentes ont mis en lumière l'évolution des volontés des parties prenantes de Saint-Constant. Pour refléter cette dynamique, nous avons mis en relation les valeurs et les aspirations, identifiant ainsi quatre aspirations à retenir comme éléments de vision pour les paysages de la municipalité :

Valeur actuelle	Aspiration
Une ville familiale	Une ville pour tous
Une ville résidentielle	Une ville de proximité
Une nature invisible	Une ville de nature
Des interactions limitées entre les milieux agricoles et urbains	Un territoire ancré dans son milieu agricole

Figure paysagère

Toujours en guise d'assise de la vision, nous avons soumis aux participants une figure paysagère. Dans le cas de Saint-Constant, les champs cultivés (A), les prairies d'infrastructure (bassins de rétention (B) et emprises de réseau (C)) et le bocage résidentiel (D) nous sont apparus comme autant de déclinaisons de l'idée de prairie humanisée, constitutive des paysages actuels et, potentiellement, des paysages à faire advenir.



Crédit photo : CPEUM et Philippe Poullaouec-Gonidec (2020; 2021)

Trois orientations d'aménagement

L'ensemble des activités d'analyse et de consultation réalisées jusqu'alors a permis d'identifier trois orientations d'aménagement, chacune associée à un projet phare.

Orientation	Projet phare
Mettre en valeur les interfaces entre les milieux urbains et agricoles en utilisant le noyau villageois comme secteur d'interconnexion.	L'agroparc de Saint-Constant
Promouvoir la biodiversité et la qualité des cadres de vie par l'aménagement des parcours de mobilité active	Les promenades citoyennes
Proposer diverses perspectives de densification du territoire qui s'intègrent au paysage actuel	Les pôles de densification et de mixité

Mettre la table en vue des activités participatives

Nous avons orienté la présentation de chaque orientation et projet phare de manière à alimenter la réflexion sur les enjeux ou potentiels à considérer :

- Orientation 1: La présentation comportait des explications sur ce qu'est un agroparc, de même qu'un schéma conceptuel illustrant certains potentiels territoriaux à explorer à cet effet.
- Orientation 2: La présentation comportait une brève analyse de l'enclavement de certains quartiers de Saint-Constant et un aperçu des potentiels de mise en réseau de parcs et d'espaces verts à l'échelle de la Ville.
- Orientation 3: La présentation donnait à voir les secteurs présentant un certain potentiel de densification (« pôles de densification »).

Les activités de réflexion, de discussion et de prospective

À la suite de la présentation de l'orientation 1, nous avons proposé aux personnes participantes réunies en tables de travail de discuter de deux thèmes :

- les activités qu'elles aimeraient intégrer au projet d'agroparc (activités de production agricole, récréatives, éducatives, commerciales ou autres);
- les sites à proximité du noyau villageois qui représentent à leurs yeux des opportunités à saisir pour concrétiser ce projet d'agroparc.

À la suite de la présentation de l'orientation 2, l'activité proposée consistait à dessiner sur une grande carte, un ou des parcours permettant de relier des attraits territoriaux : végétation, points de vue, architectures ou autres. Les personnes participantes devaient également suggérer, le cas échéant, les types de réaménagement souhaités le long de ces parcours. Chaque équipe avait à sa disposition une liste illustrée d'aménagements potentiels : modèles de voies cyclables, extensions de trottoirs, fosses de plantation, etc.

Enfin, au terme de la présentation de l'orientation 3, celles-ci devaient réfléchir à la question suivante : « *Six ensembles urbains distincts vous sont présentés; lesquels trouveriez-vous appropriés pour chacun des pôles de densification et de mixité de Saint-Constant ?* »

Chaque période d'échange durait environ 90 minutes. Les participants discutaient et cocréaient en petits groupes d'environ huit personnes, et un moment était réservé à la fin de chaque activité pour une courte plénière.

L'ensemble de ces activités nous a fourni les dernières rétroactions et contributions dont nous avons besoin pour valider et bonifier les assises de la vision. De plus, les participants ont pu imaginer la forme des projets phares et, par la même occasion, exprimer leurs préférences sur les façons de les spatialiser sur le territoire.



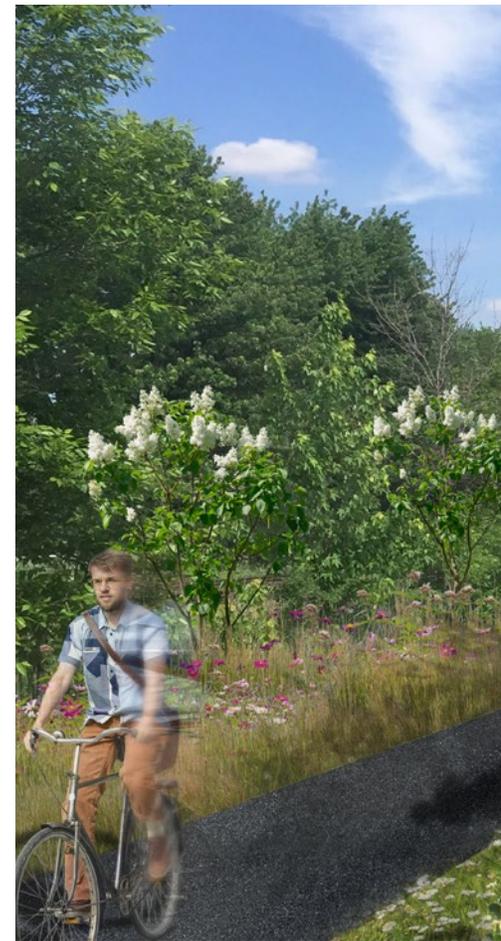
- Limite municipale
- Voie ferroviaire
- ▨ Production agricole
- Lieu de conservation
- Lieu multifonctionnel
- Agro-tourisme
- Pôle d'accueil



Le plan ci-dessus est une synthèse des propositions d'aménagement de l'agroparc documentées au cours des activités de consultation et de cocréation. L'équipe responsable de la démarche a également pris appui sur ces propositions pour développer des perspectives d'ambiance. Ci-dessus, à titre d'exemple, la perspective développée pour le secteur du bassin de rétention. | Crédit: CPEUM (2021)



Divers itinéraires de promenade ont émergé des exercices proposés. La programmation d'ensemble qui en a résulté est représentée sur la carte ci-dessus. Le rendu que l'on voit ici à droite donne un aperçu de l'expérience et des aménagements proposés pour le «Corridor nourricier». | Crédit: CPEUM (2021)



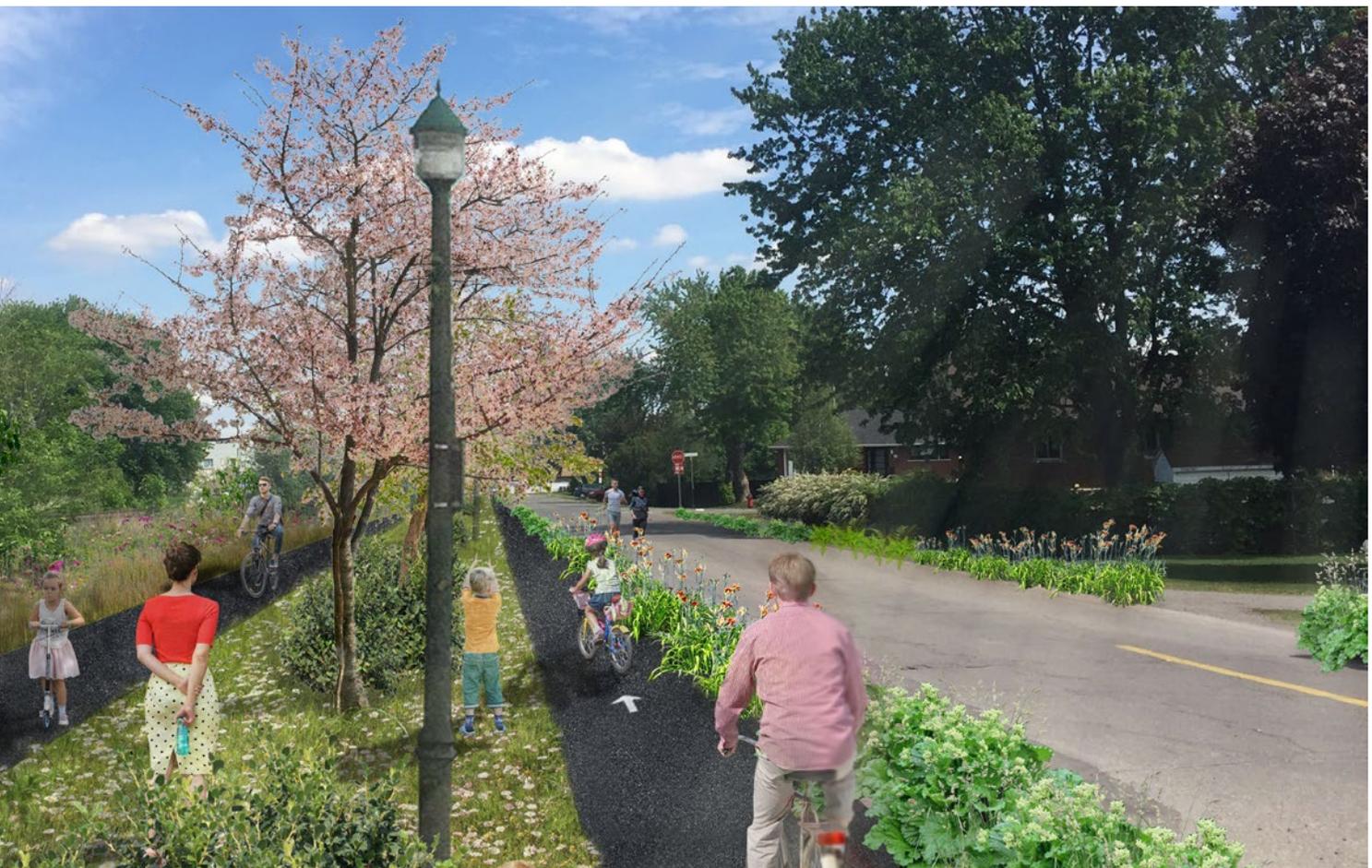
Programmation et esquisses

Le travail de conception s'est poursuivi au cours des mois qui ont suivi, au sein de notre équipe, sans apports supplémentaires des parties prenantes. Nous étions désormais entrés dans une démarche de synthèse-crédation de type « charrette », pour reprendre le jargon des professionnels de l'aménagement. Le travail consistait à se saisir de l'ensemble de nos connaissances sur les enjeux et atouts territoriaux de même que sur les valeurs et aspirations de la population de Saint-Constant, pour donner forme à une vision pleinement intégrée.

C'est ainsi que nous avons pris soin de développer, en relation avec les orientations désormais consolidées, des esquisses illustrant comment la vision pouvait atterrir, concrètement, dans une multiplicité de contextes : quartiers résidentiels, interface noyau villageois/secteur agricole, le long des axes de transport et de mobilité, etc.

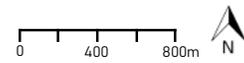
Notre connaissance des atouts, des potentiels et des occasions de développement territorial nous a également permis de réfléchir au déploiement de la programmation (d'aménagement et d'activités) dans le temps. Autrement dit, de penser en termes de phasage.

En résumé, les livrables issus de ce processus de synthèse-crédation comprennent des orientations, des objectifs d'aménagement et des esquisses, rassemblés et détaillés dans un « rapport d'idéation » remis au comité de suivi.



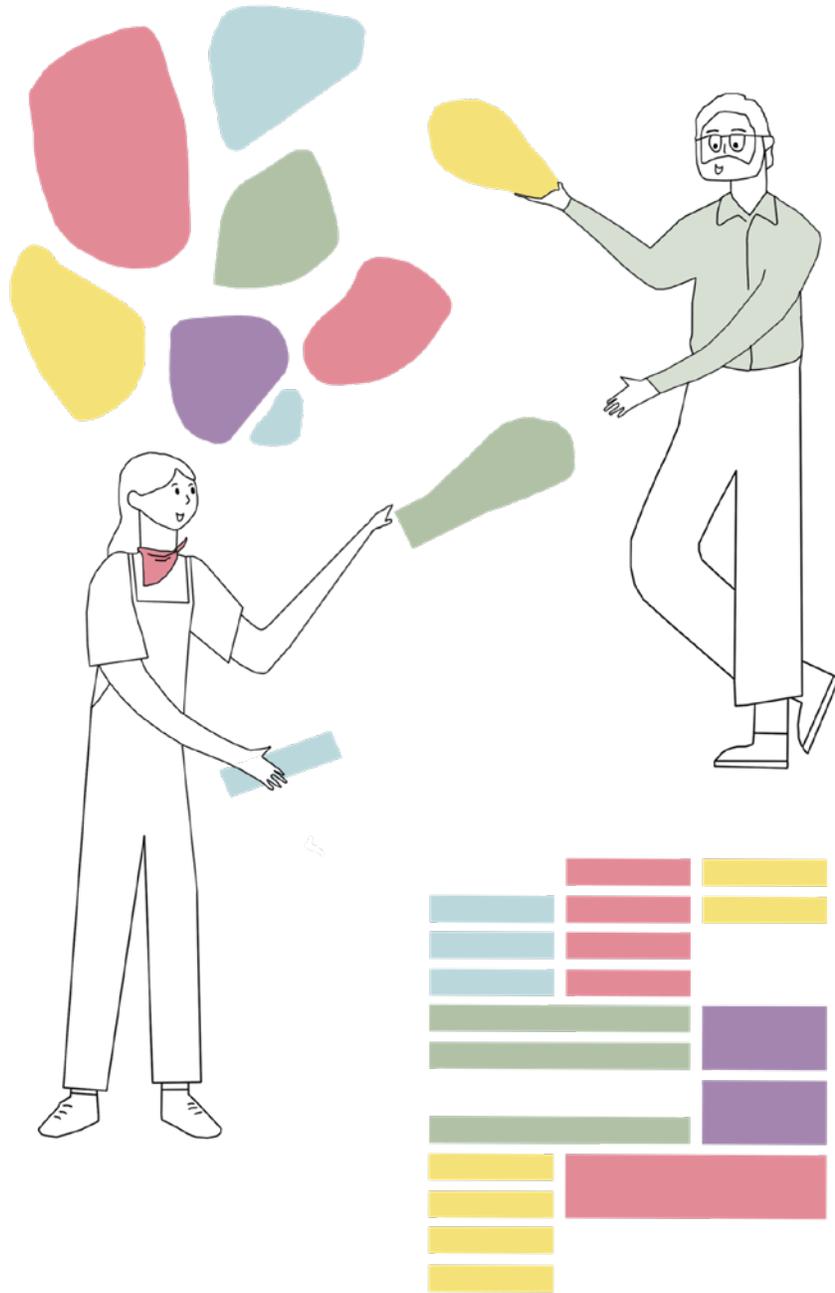


- Projets immobiliers de haute densité**
- Exemple A - Immeuble d'appartements avec commerces au rez-de-chaussé
 - Exemple B - Immeubles d'appartements sans commerces
- Projets immobiliers à moyenne densité**
- Exemple C - Immeuble avec accès direct au logement
 - Exemple D - Immeuble d'appartements avec commerces au rez-de-chaussé
- Projets immobiliers à basse densité**
- Exemple E - Maisons en rangée avec cours avant végétalisée
 - Exemple F - Maisons en rangée avec volume désarticulé et toit-terrasse





Les activités de cocréation et de prospective ont d'abord permis aux personnes participantes de s'approprier six modèles distincts de densification urbaine, pour ensuite attribuer à divers secteurs de développement leurs préférences en matière de densification. La moyenne des résultats par équipe est rapportée sur la carte de la page de gauche. À partir de ces données, l'équipe responsable de la démarche a pu imaginer la forme et l'expérience des différents pôles de densification. L'axionométrie ci-dessus et la perspective ci-contre ont été développées pour le secteur de la Chandellerie et sont montrées ici à titre d'exemple. | Crédit : CPEUM (2021)



5 TRADUIRE

Transposer la vision en orientations, principes et esquisses finales

À cette dernière étape de la démarche-type que nous proposons, l'équipe responsable cherche à rendre la vision opératoire. Cela se fait en développant les versions abouties de trois « livrables » :

- les orientations;
- les esquisses;
- les principes.

Ces éléments constituent en quelque sorte le code génétique de la vision, qui permet à n'importe quelle personne professionnelle – urbaniste, aménagiste, architecte paysagiste, architecte, spécialiste de l'environnement, commissaire au développement économique, etc. – de s'approprier le sens et les intentions contenues dans la vision, de même que les clés nécessaires à sa transposition concrète sur le terrain.

Les orientations

Les orientations sont la réponse à la question «Comment peut-on réaliser la vision?» Autrement dit, les orientations sont des chantiers ou de grands projets, qu'il est possible de décliner en sous-projets. Normalement, à ce stade, l'équipe responsable de la démarche n'a plus qu'à puiser aux plus récentes itérations des aspirations et priorités documentées à l'étape précédente, pour identifier quelques orientations (typiquement de trois à cinq orientations) qui se démarquent comme étant les plus structurantes. En veillant à les formuler comme des objectifs d'aménagement spécifiques (par ex. : mise en valeur du territoire agricole, densification urbaine, etc.), les orientations seront également rattachées aux enjeux documentés.

Les esquisses

Comme précisé à l'étape 4, les esquisses sont des images qui illustrent comment les orientations pourraient hypothétiquement prendre forme sur le territoire. Ici, à cette ultime étape de la démarche, il est généralement apprécié de soumettre aux parties prenantes un plan d'ensemble des propositions d'aménagement, mais également une série d'esquisses plus spécifiques, pour illustrer différents contextes et échelles à considérer : noyau villageois, périphérie, interfaces entre les zones résidentielles et d'activité économique ou agricole, espaces verts, etc. Ces images ne sont pas produites pour enfermer les décideurs et les acteurs de l'aménagement dans une forme précise, mais pour les inspirer. Ce sont des hypothèses de spatialisation des orientations, valides au regard de la connaissance que les experts ont acquis du territoire au fil de la démarche.

Les principes

Les orientations proposent un programme. Les esquisses donnent à voir ce à quoi cela pourrait ressembler concrètement. Ce qu'il manque encore, c'est la mise en mots des grandes intentions qui sous-tendent et structurent ce programme et ces hypothèses de spatialisation : les principes. Ces principes sont l'ADN de la vision ; ainsi, c'est ce livrable qui, le plus souvent, retient l'intérêt des urbanistes et autres acteurs de la planification territoriale. Ce sont des formules simples qui expriment les grandes intentions structurantes.

Les principes sont formulés à l'intention des employés et des représentants municipaux et régionaux, car ce sont eux qui devront transposer cet ADN de vision dans leurs pratiques et leurs instruments de travail. Ainsi, à la différence des deux autres livrables, les principes peuvent n'être soumis qu'à un comité de suivi représentatif des instances directement concernées, plutôt qu'à l'ensemble des parties prenantes. Cela dit, rien n'empêche de les présenter aux autres parties prenantes si cela paraît pertinent.

Ayant livré ces trois produits, l'équipe responsable du développement d'une vision paysagère a atteint son but. La balle est maintenant dans le camp des instances municipales et régionales, des acteurs du développement économique et des représentants de la société civile, pour continuer de «faire vivre» cette vision. Cela peut se faire en cherchant à intégrer les orientations et les principes identifiés dans divers outils d'urbanisme, instruments de gestion de projets et programmes de sensibilisation.

Les esquisses, quant à elles, peuvent être mises en valeur de différentes façons pour continuer d'inspirer et d'émerveiller les parties prenantes. Par exemple, la population pourrait être intéressée de les admirer dans le cadre d'une exposition temporaire. Elles peuvent également être annexées à certains documents municipaux et régionaux, pour servir de repères ou d'inspiration aux promoteurs privés, dans le cadre d'appels d'offres ou dans la mise en œuvre de projets donnés.

Enfin, d'autres «produits» issus de la démarche de coconstruction d'une vision paysagère, bien qu'intangibles, méritent tout autant d'attention : la transformation des relations survenue au sein de la communauté au fil du processus, les potentiels de synergies intersectorielles entrevus tout au long de la démarche, la construction d'une compréhension commune des enjeux et des aspirations et la possible résorption de certaines oppositions, l'accroissement de l'acceptabilité sociale face à certaines solutions d'aménagement, ou encore le désir ravivé de cultiver l'identité régionale. Autant de ressources précieuses, qu'il est possible de canaliser pour faire des territoires partagés des milieux de vie et des paysages de bien-être et de fierté.

Au terme de notre démarche de collaboration avec la Ville de Saint-Constant, nous souhaitons nous assurer que la vision intégrée résultant de notre démarche ne soit ni interprétée comme un cadre trop rigide, ni confondue avec d'autres outils tels qu'un plan directeur d'aménagement, par exemple. De plus, il nous paraissait essentiel de souligner à nouveau les qualités inhérentes à cette vision, notamment son caractère structurant et son potentiel d'adaptation à différents contextes – qualité qui font d'elle une ressource idéale pour élaborer ou mettre à jour des plans d'urbanisme, des plans particuliers d'urbanisme (PPU) ou des plans d'implantation et d'intégration architecturale, par exemple. C'est pourquoi nous avons souhaité extraire de cette vision un dernier livrable : une « charte de principes ».

Concrètement, cette étape a consisté à revisiter l'ensemble de la démarche et à réaliser un dernier exercice d'analyse-synthèse, posant la question fondamentale suivante : *Vers quels types de décisions la vision paysagère (sous sa forme intégrée) nous guide-t-elle?* C'est ainsi que nous avons extrait des différentes étapes de la démarche et des résultats finaux un certain nombre d'idées-maîtresses aptes à orienter la prise de décision sur le long terme, dans une diversité de contextes particuliers, en lien avec les orientations précédemment identifiées.

Ce livrable a pris la forme de tableaux mettant en relation les orientations et les principes, révélant ainsi « l'ADN » de la vision cocrée pour les paysages de Saint-Constant, tout en assurant une cohérence globale avec les autres initiatives engagées par la municipalité au regard de l'aménagement de son territoire. Nous avons intégré cette charte de principes au dernier chapitre du rapport d'idéation remis à la Ville de Saint-Constant.

Orientations	Principes spécifiques d'aménagement	Valeurs territoriales en émergence			
		Une ville pour tous	Une ville de proximité	Une ville de nature	Une ville ancrée dans son territoire agricole
1. Revitaliser le noyau villageois par le développement d'un pôle d'interconnexion entre le milieu urbain et rural Projet phare : Agroparc de Saint-Constant	Bonifier les dimensions récréatives et agrotouristiques de la zone agricole.	Aménager des espaces cyclables dans la zone agricole (abords des routes ou sur l'ancienne voie ferrée du CN).	Favoriser l'émergence de productions maraîchères de proximité afin de bonifier l'offre en produits agricoles locaux.	Encourager la renaturalisation des bandes riveraines localisées en territoire agricole.	Utiliser l'emprise de la ligne de transport d'électricité comme aire d'exploitation d'agriculture urbaine.
	Développer l'identité agricole du territoire de Saint-Constant.	Aménager des jardins collectifs ou communautaires à proximité des aires de densité.	Aménager un sentier multifonctionnel en interface des milieux urbains et agricoles.	Favoriser la réalisation d'aménagements en milieu urbain qui encouragent la présence des pollinisateurs afin de générer des bénéfices environnementaux, entre autres pour le milieu agricole.	Favoriser la perception de la dimension agricole en entrée de ville, notamment à partir de la route 132, par l'aménagement d'une place rappelant la présence du milieu agricole.
	Etablir le noyau villageois comme un pôle d'accueil de l'agroparc.	Aménager des places publiques pour la socialisation à l'entrée des parcs et espaces verts du noyau villageois.	Rendre possible l'utilisation temporaire des aires de stationnement du noyau villageois pour des usages événementiels comme un marché public hebdomadaire.	Consolider le boisé en émergence au sud de la rue Chantal par la plantation d'arbres nourriciers.	Convertir les friches agricoles en jardin bio-intensifs.

Exemple de transposition d'une orientation en principes spécifiques d'aménagement. Ici, le cas de l'orientation no 1. | Crédit : CPEUM (2021)



Crédit photo : CPEUM (2020)



CONCLUSION

Une invitation à s'inspirer de l'expérience menée à Saint-Constant

Le projet de recherche-action qui a servi d'ancrage à ce guide s'est déroulé, dans les faits, de façon moins linéaire que ce que le public pourra être tenté de croire à la lecture de la démarche-type que nous en avons tirée et que nous avons décrite dans les pages précédentes. Souvent, c'est par boucles itératives que nous avons progressé; à d'autres moments, nous avons pu avancer sur deux fronts à la fois, en parallèle. Et c'est sans compter les imprévus, petits et grands, que nous n'avons pas cru bon de relater ici. (Effectivement, la pandémie de COVID-19 a interféré avec le processus.)

Alors pourquoi tirer de cette expérience une méthode séquentielle, linéaire? Nous espérons que le lectorat nous pardonnera cette entorse à la réalité, car il s'agissait selon nous du moyen le plus pratique de rendre compte, dans une forme simple, d'un processus complexe par nature. Nous voulions communiquer l'accessibilité et le réalisme de notre approche, dans le but d'inspirer d'autres milieux municipaux du Québec.

Pour reprendre ce qui a été dit en introduction, toutes les municipalités n'ont pas nécessairement les moyens, ni même besoin, de reproduire l'expérience de Saint-Constant à l'identique. De toute façon, on peut parier que ce serait un exercice d'intérêt limité dans un grand nombre de cas, car il importe d'adapter les objectifs et la méthode aux particularités régionales, qu'il s'agisse: du degré de familiarité avec la notion de paysage; du degré d'expérience avec les outils et les techniques du paysage; de l'étendue des ressources municipales (humaines, financières et autres) qui peuvent être affectées à l'analyse des enjeux de paysage, à la documentation des valorisations collectives; ou encore des ressources municipales pouvant être dédiées à la transposition de ces dernières dans les outils et pratiques de planification, d'aménagement et de gouvernance. Un travail d'adaptation de cette démarche-type, c'est-à-dire de transposition au contexte local, est à prévoir dans tous les cas.

S'il fallait tout de même identifier le «cœur» de notre démarche – c'est-à-dire son caractère innovant et les qualités essentielles à considérer, dans une certaine mesure, dans toute transposition et adaptation de la démarche –, nous pourrions identifier les éléments ou principes suivants:

- **Opter pour une définition relationnelle du paysage:** Une démarche s'inspirant de ce guide gagne à prendre appui sur l'idée que le paysage représente une porte d'entrée toute désignée pour aborder les relations et expériences plurielles qui nous lient aux dimensions qualitatives d'un territoire concret. Cette définition est nécessairement plus large et plus dynamique que ses acceptions les plus populaires ou univoques (ex.: un paysage décor, une nature emblématique, etc.), pour englober d'autres dimensions essentielles à l'analyse: les rapports sensibles au territoire, les paysages ordinaires, la qualité des milieux de vie de proximité, etc.
- **S'assurer de la participation d'une multiplicité de parties prenantes:** Le paysage étant une coconstruction sociale élaborée au croisement de regards distincts, eux-mêmes situés dans des rapports de pouvoir, sur un territoire donné, il est nécessaire de s'assurer de la représentation équitable d'une diversité de parties prenantes, et d'accorder à chacune toute l'attention qu'elle mérite, afin d'engager un dialogue porteur d'une vision collective et incarnée.
- **Se doter des moyens de capter et d'intégrer les valorisations paysagères:** Notre méthode convoque les connaissances et les techniques de l'architecture du paysage (notamment celles qui ont trait à la conception de propositions d'aménagement potentiel), tout autant que les savoir-faire et savoir-être des approches participatives, afin de faire s'exprimer les valorisations entretenues envers les paysages comme un des principaux intrants au travail prospectif.
- **Faire intervenir le paysage plus en amont dans le processus de planification des projets:** Les compétences en paysage sont traditionnellement sollicitées en aval des processus de projet, alors que les grands paramètres de la planification sont déjà déterminés. Le présent guide milite pour que l'expertise en matière de paysage soit plus prépondérante en amont des projets, c'est-à-dire dans le processus même de planification territoriale. Le paysage recèle en effet un fort potentiel de contribution à une planification stratégique du territoire – un apport encore méconnu et trop rarement intégré aux processus usuels.

Ainsi, capter le plein potentiel de la méthode que nous exposons dans ce document, revient à accepter de relever un défi: celui d'adopter un regard nouveau sur la planification municipale et la gestion des territoires et des milieux de vie municipaux. D'abord documenter le paysage et les aspirations paysagères de la collectivité; en tirer ensuite une vision de paysage; enfin, se doter de leviers de planification, d'aménagement et de gouvernance en mesure de guider le développement urbain et communautaire de telle sorte qu'il donne forme à cette vision.

Car, en conclusion, ce qu'il faut retenir des paysages (ces écheveaux de valeurs et de sens dont une communauté investit son environnement), c'est que chaque localité en offre une grande diversité. Ils représentent ainsi un bien collectif unique, qui fait la couleur et l'identité de chaque cadre de vie, et qu'il est enrichissant à tous points de vue de connaître et de mettre en valeur.

Pour aller plus loin...

Le présent document s'inscrit dans un ensemble d'outils de valorisation de la recherche-action réalisée à Saint-Constant. Pour accéder à d'autres coups d'œil sur cette expérience, nous recommandons de visiter les ressources Internet suivantes :

- le « microsite » intitulé *La cocréation des paysages urbains de la Ville de Saint-Constant*,
- la page dédiée au projet de *Cocréation des paysages de la Ville de Saint-Constant* sur le site Internet de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal;
- *Une vision de paysage pour planifier le territoire municipal*, un article de vulgarisation publié dans la revue de l'Association des aménagistes régionaux du Québec.

Enfin, à celles et ceux qui sont curieux de poursuivre leur exploration du paysage, de son utilisation dans la planification des territoires municipaux et régionaux, des approches de diagnostic et des méthodologies participatives et prospectives que convoque ce type d'initiative, nous recommandons ces quelques lectures complémentaires :

- *Guide de gestion des paysages au Québec: lire, comprendre et valoriser le paysage*
- *Paysages en évolution: l'observatoire photographique de Memphrémagog*
- *Paysages ruraux – Méthodes d'état des lieux et de diagnostic*
- *Montréal en paysages*
- *Manifeste pour une didactique au service du territoire pour le paysage*

Les références complètes de ces ouvrages se trouvent dans la Bibliographie (page suivante). Pour consulter le microsite, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://cpeum.github.io/saint-constant/>

BIBLIOGRAPHIE

CONSEIL DE L'EUROPE. (2000). Convention européenne du paysage. Florence.

DAVODEAU, H. avec l'équipe de la «Didactique du paysage» (BILLEAU, S., BONIN, S., CRÉMEL, L., DÉRIOZ, P., FIERO, M., FONTICELLI, C., GUILLAUMONT, N., LELLI, L., PAQUETTE, S., PARADIS, S., PARTOUNE, C., PETITDIDIER, J., SALLENAVE, L., SGARD, A., TOUBLANC, M.). (2023). Manifeste pour une didactique au service du territoire pour le paysage. MétisPresses, 96 p.

DOMON, G., BEAUDET, G. et GAUTHIER, K. (2021). Paysages en évolution: l'observatoire photographique de Memphrémagog. Presses de l'Université de Montréal, 192 p.

DOMON, G. et RUIZ, J. (2015). Paysages ruraux – Méthodes d'état des lieux et de diagnostic. Presses de l'Université de Montréal, 298 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. (2024). Consultations en vue d'élaborer de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Page de site Internet mise à jour le 6 février 2024. Consultée le 28 février 2024. <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/orientations-gouvernementales/consultations-nouvelles-orientations>

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. (2022). Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Gouvernement du Québec.

NATIONS UNIES. (2020). Objectifs de développement durable. New York: Nations Unies.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO). (2024). Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes. Page de site Internet consultée en ligne le 28 février 2024: <https://www.uil.unesco.org/fr/learning-cities>

PAQUETTE, S. et BERGERON, C. (2024). «Une vision de paysage pour planifier le territoire municipal», in L'Aménagiste - Revue de l'aménagement du territoire au Québec. Association des aménagistes régionaux du Québec. Article publié en ligne le 31 janvier 2024: <https://www.aarq.qc.ca/une-vision-de-paysage-pour-planifier-le-territoire-municipal/>

PAQUETTE, S., MARMEN, P., POULLAOUEC-GONIDEC, P., FORTIN, A. et SOBRAL, I. (2019). La cocréation des paysages urbains de la Ville de Saint-Constant, un modèle stratégique innovant pour la MRC de Roussillon. Rapport de caractérisation des paysages déposé à la Ville de Saint-Constant et à la MRC de Roussillon. Chaire en paysage et environnement et Chaire UNESCO en paysage urbain de l'Université de Montréal.

PAQUETTE, S., MARMEN, P., POULLAOUEC-GONIDEC, P., DUMONT, M., FORTIN, A., JOHNSON, C., NEWTON, L. et SÉNÉCHAL, A. (2021). La cocréation des paysages urbains de la Ville de Saint-Constant, un modèle stratégique innovant pour la MRC de Roussillon. Rapport d'idéation déposé à la Ville de Saint-Constant et à la MRC de Roussillon. Chaire en paysage et environnement et Chaire UNESCO en paysage urbain de l'Université de Montréal.

PAQUETTE, S., POULLAOUEC-GONIDEC, P. et DOMON, G. (2008). Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 96 p.

PAQUETTE, S., POULLAOUEC-GONIDEC, P. et MARMEN, P. (2020). «De la plaine au bosquet, des figures archétypales du projet de paysage périurbain en périphérie de Montréal (Québec)», Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement, no. 44-45. En ligne: DOI: <https://doi.org/10.4000/tem.5688>

POULLAOUEC-GONIDEC, P. (1995). «Le projet de paysage du village de Verchères», in Revue ARQ (Architecture-Québec), no 90, pp. 15-20.

POULLAOUEC-GONIDEC, P. et PAQUETTE, S. (2011). Montréal en paysages. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 260 p.

POULLAOUEC-GONIDEC, P., PAQUETTE, S., COURCIER, S. et SAUMIER, G. (2005). Enjeux de paysage en territoire métropolitain: préoccupations publiques entre demandes sociales et intentions aménagistes (Montréal 1965/2005), rapport final (Phase II) déposé au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec. Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, 59 p. + annexes.

POULLAOUEC-GONIDEC, P., PAQUETTE, S. et MARMEN, P. (2015). YUL-MTL Paysages en mouvement. Applied Research + Design Publishing (AR+D), ORO Group Ltd., 261 p.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS EN INNOVATION SOCIALE. L'innovation sociale. Page de site Internet consultée le 28 février 2024: www.rqis.org/innovation-sociale/

SCHOLL, C. et KEMP, R. (2016). «City Labs as Vehicles for Innovation in Urban Planning Processes», Urban Planning, vol. 1, no. 4, pp. 89-102. En ligne: DOI: 10.17645/up.v1i4.749

VILLE DE SAINT-CONSTANT. (2017). Plan d'urbanisme.

VILLE DE SAINT-CONSTANT. (2021). Plan directeur de développement durable 2021-2030. Consultée le 2 avril 2024. https://saint-constant.ca/flip/editions/plan_dev_durable/plan_dev_durable.pdf

